Compte rendu de la séance du 28 novembre 2022

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

IIe PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du vingt-deux novembre deux mille vingt-deux qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-12L.2121 10 et R.2121-7.

Mis en forme : Non Surlignage

Étaient présent.e.s :
Karine BARBAGLI, Jimmy BERTHÉ, Amina BOURI, Dorine BREGMAN, Gauthier CARON-THIBAULT, Corine FAUGERON, Luc FERRY, Florent GIRY, Benoîte LARDY, Véronique LEVIEUX, Jean-Paul MAUREL, Audrey PULVAR, Raphaëlle RÉMY–LEULEU Yohann ROSZEWITCH, Julien ROUET, Pacôme RUPIN, Antoine SIGWALT, Catherine TRONCA, Aurélien VÉRON, Ariel WEIL, Shirley WIRDEN.

Étaient absent.e.s : Néant

Absent.e.s ayant donné pouvoir :
Boris JAMET-FOURNIER a donné pouvoir à Ariel WEIL
Christel TORIELLO a donné pouvoir à Julien ROUET
Jacques BOUTAULT a donné pouvoir à Jean-Paul MAUREL
Florent GIRY a donné pouvoir à Yohann ROSZEWITCH

Arrivée d'Audrey PULVAR à 19 h 24
Arrivée de Boris JAMET-FOURNIER à 20 h 45
Départ de Pacôme RUPIN à 22 h 16
Départ de Florent GIRY à 22 h 20
Départ de Raphaëlle REMY-LELEU à 22 h 17

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL, Maire de Paris Centre, à 19 h 06.

Ordre du jour

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 22 Désignation du secrétaire de séance.

2022 PC 23 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.

COMMUNICATION DU MAIRE

Communication sur les investissements d'intérêt local (ILL) 2023.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PROPRE

2022 PC 24 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Communication relative aux enjeux scolaires pour la rentrée 2023.

Communication sur le schéma parisien de la diversité commerciale.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2022 DAC 58 Subvention d'investissement (850 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

2022 DAC 67 Subventions (195 393 euros) et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris Centre).

2022 DAC 61 Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Place – centre culturel hip-hop (Paris Centre).

2022 DAC 101 Attribution d'un contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique.

2022 SG 88 Convention de prêt de 31 affiches de l'Exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » par la CASDEN Banque Populaire à la Ville de Paris pour la soirée du mouvement sportif à l'hôtel de Ville

2022 DAC 389 Subvention (19 500 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

2022 DAC 394 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Vergara, Marcelle Vergara, Marcelle Guillemot et Suzanne Spaak, Justes parmi les Nations, à l'Oratoire du Louvre, 145 rue Saint-Honoré (1er).

2022 DAC 683 Classement au titre des monuments historiques, en tant qu'ensemble mobilier historique, de six reliefs en albâtre conservés dans l'église Saint-Louis-en-L 'Ile (Paris Centre).

2022 DAE 241 Subvention (24 900 euros) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 242 Subvention (2 000 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 243 Subvention (10 600 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre, 9e).

2022 DAE 244 Subvention (6 200 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 245 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 246 Subvention (4 100 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 247 Subvention (2 400 euros) à l'association des commerçants de l'Îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DASCO 136 Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023.

2022 DASCO 137 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91 206 euros) au titre des services de restauration pour 2023.

2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros).

2022 DASCO 112 CDE (secteur Paris Centre) - Subvention 2023 (5 737 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024.

2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire.

2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

2022 DILT 8 Concession de services cabine photographiques, autorisation de signature.

2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023.

2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022.

2022 DLH 290 Réalisation, 6 rue d'Aboukir (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 40 logements sociaux (24 PLAI - 16 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (6 857 973 euros).

2022 DLH 402 Location de l'immeuble 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP-Bail emphytéotique.

2022 DLH 316 Réalisation 4 rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de création d'une résidence jeunes actifs comportant 50 logements PLA-I par RATP Habitat - Subvention (274 620 euros).

2022 DLH 209 Réalisation 35, rue du Petit Musc (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements par la RIVP - Subvention (69 525 euros).

2022 DLH 282 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (357 096 euros).

2022 DLH 334 Réalisation, 4, rue de Louvois (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 26 logements par la RIVP - Subvention (252 473 euros).

2022 DLH 386 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre de divers programmes de rénovation portant sur 122 logements sociaux répartis sur 10 immeubles par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1 207 010 euros).

2022 DLH 342 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par Aximo – Subvention (111 842 euros).

2022 DLH 374 Réalisation, 11 rue de Jussienne, 43 rue Montmartre (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLA I - 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 979 835 euros).

2022 DLH 317 Réalisation 87 rue de Turenne (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 8 logements dont 3 sociaux en PLAI et 5 logements à loyer abordable par la RIVP - Subvention (257 890 euros).

2022 DPE 45 Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

2022 DSOL 146 Subvention d'investissement (1 200 000 euros) et convention avec l'association Docteurs Bru (Paris 3e).

2022 DVD 142 Stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses.

2022 DGGP 14 Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (Vaugirard 15e 1 299 563 €/Grands Boulevards –Paris Centre-9ème 10e 261 250 €).

2022 DVD 147 Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4e appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants : 1 192 333 € HT).

2022 SG 86 Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP).

VŒUX

VPC 2022 26 Vœu présenté par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault, Karine Barbagli et les élus du groupe Paris en Commun relatif à la création de logements sociaux dans le site industriel vacant de la RATP, 12-16 rue Crillon 75 004.

VPC 2022 27 Vœu déposé par les élus du groupe Communiste de Paris Centre relatif à Rémi Brissiaud.

QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE SECTEUR

QPC 2022 04 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Corine Faugeron relative aux vacances d'immeuble.

QPC 2022 05 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Corine Faugeron relative au squat du 2e arrondissement.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 16 Désignation du secrétaire de séance.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je propose que nous commencions. Nous avons un petit peu de public ce soir à qui je souhaite la bienvenue, je ne voudrais pas qu'il soit pénalisé d'être venu jusqu'à la mairie par un commencement tardif. Bienvenue à tout le monde à la Mairie de Paris Centre pour ce conseil, le dernier conseil local pour l'année. Je vous rappelle que le prochain sera au mois de mars, mais nous nous retrouvons pour le Conseil de Paris dans deux semaines.

Aujourd'hui, je commence par nos annonces classiques. D'abord la désignation du secrétaire de séance ou la secrétaire de séance en l'occurrence, puisque c'est Karine BARBAGLI que notre sort désigne pour ce soir, si vous en êtes d'accord. Ce sera donc Karine BARBAGLI la secrétaire de séance. Personne n'est contre ? Ne s'abstient ? Je vous remercie. C'est elle qui est désignée.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Avant toute chose, je rappelle que nous avons deux pouvoirs : un pour Boris JAMET-FOURNIER que je porte, et l'autre donné par Christel TORIELLO à Julien ROUET. Oui, Jean-Paul ? Pouvoir de Jacques BOUTAULT ?

D'accord, je vérifie que nous l'avons bien, nous le récupérons. Il faudrait que Jacques l'envoie. Nous vérifions que Jacques BOUTAULT a bien donné pouvoir. Merci beaucoup. D'autres pouvoirs qui ont été oubliés ? Je vous remercie.

2022 PC 23 Adoption du procès-verbal de la séance du 8 novembre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il nous est demandé d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Nous avons été saisis d'une demande de vœu qui est arrivée après le délai, nous en discutions avec Aurélien VÉRON et nous sommes convenus de l'examiner hors du conseil de Paris Centre. Cela concerne les Trilib' et comme j'en ai discuté avec Aurélien, nous l'examinerons hors du conseil. Si nous ne trouvions pas une résolution qui vous satisfasse, il sera à l'ordre du jour, je le dis ici, du prochain conseil de Paris Centre.

COMMUNICATION

Communication sur les investissements d'intérêt local (ILL) 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous commençons la séance par quelques communications. Je commence moi-même par une communication sur les investissements localisés. C'est très technique, je vais essayer d'effectuer un travail de décryptage.

Vous savez que nous votons formellement en ce conseil uniquement sur le budget propre de la mairie, c'est-à-dire les états spéciaux d'arrondissement. Les termes m'ont toujours échappé, mais c'est comme cela que l'on dit. C'est l'état spécial d'arrondissement qui est le budget en propre de la mairie sur lequel nous avons en principe une plus grande marge de manœuvre puisque nous le votons et nous en débattons en conseil. Je le dis souvent, évidemment, ce n'est pas l'ensemble du budget, c'est même une toute petite partie du budget que nous mobilisons au service des Parisiennes et des Parisiens et dans le centre de Paris puisqu'il y a aussi des budgets importants formellement votés dans le cadre du débat budgétaire de l'Hôtel de Ville qui aura lieu pour cette prochaine et dernière séance de l'année du Conseil de Paris, mais qui nous associe à des degrés divers.

Il y a la théorie et la pratique. En pratique, nous sommes quand même très associés et en théorie, dans les investissements localisés au sens large, vous avez deux types. Je vais vraiment essayer de ne pas faire une leçon, mais il y a les investissements localisés, qui sont eux-mêmes distingués entre les investissements de projets pour des montants assez importants sur lesquels nous ne sommes en principe pas décisionnaires et n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre. Mais en pratique, pour ce qui nous concerne, ce ne sont que des projets qui sont les nôtres, en l'occurrence deux projets d'un montant d'un peu plus de 7 millions d'euros : la transformation du Hangar Lissac en un jardin qui sera à la fois cour oasis d'école et jardin public, c'est le projet dit « Lissac » pour 4 millions et la création de cette cuisine centrale qui, pour l'instant, est inscrite dans les investissements à 3 millions d'euros et devrait, je l'espère, être bonifiée pour que nous puissions la faire dans de bonnes conditions. Tout cela fait plus de 7 millions, ce sont les investissements localisés de type 1, ceux en principe pour lesquels nous avons le moins de marge de manœuvre, mais qui, en réalité, sont deux projets que nous avons, nous, mairie de Paris Centre, déposés dans la suite logique de nos engagements de campagne.

Ensuite, les investissements localisés dits de type 2, c'est-à-dire pour des montants un peu inférieurs et qui sont des investissements pour lesquels il y a typiquement des dépenses d'entretien récurrentes avec des projets de voirie et des projets d'environnement. Nous avons à nouveau une somme importante puisque ces IL de type 2 représentent 3,2 millions répartis entre des projets de voirie, des projets d'espaces verts et des projets de la jeunesse. Dans ces grands projets, je ne les cite pas tous, 75 % sont de type « embellir votre quartier » avec une enveloppe de près de 2 millions d'euros pour l'ensemble des projets déposés par les Parisiennes et Parisiens du centre qui ont voté le projet de végétalisation du boulevard Henri IV qui est à plus de 800 000 € et des projets d'embellissement de chaussée pour lesquels je voudrais nous féliciter collectivement d'avoir obtenu que la Ville budgète près de 600 000 € pour refaire la chaussée sur les Grands Boulevards, cela s'ajoute aux 200 000 € que nous avions mobilisés sur nos propres budgets, ce qui fait un montant assez rond, avec cette option, que j'avais défendue la dernière fois, qui consiste à dire que nous défendons des travaux holistiques. C'est-à-dire que, puisque nous intervenons sur les Grands Boulevards pour y créer ou y pérenniser des pistes cyclables, tant qu'à faire, nous profitons de ces travaux et de ces emprises de chantier pour refaire la totalité ou presque, en tout cas partout où c'est nécessaire, les revêtements de chaussée. Au passage, nous refaisons aussi les pieds d'arbres, c'est ce que j'appelle l'approche holistique. C'est un engagement fort de la mairie de Paris Centre, nous avons eu le soutien d'autres mairies frontalières, mais nous sommes les seuls à y consacrer une partie de notre budget, et ce budget vient d'être abondé par la Ville dans le cadre des

investissements localisés. Voilà pour les investissements localisés, j'espère que vous me suivez, tout cela n'est pas simple.

Dans les investissements localisés, il y a, j'essaie de me rappeler l'architecture de tout cela, on peut le projeter à l'écran, comme cela vous aurez un peu le détail de ce que je raconte, il y a les investissements d'intérêt local. Comment rattache-t-on les investissements d'intérêt local à tout cela ? Ils sont encore un montant différent, un montant de 6 millions, 6 314 580 euros pour être exact, répartis entre des projets d'équipements de proximité. C'est tout ce qui nous permet d'investir dans les équipements de proximité dont une grosse partie, la grande majorité, 75 %, les trois quarts, sont des investissements dans nos écoles et dans nos crèches et le reste se répartit sur des projets culturels ou dans des équipements culturels ou de sport, typiquement nos gymnases. Je voudrais citer quelques projets qui sont un petit peu emblématiques de cela. Dans les écoles et les crèches :

- La transformation en école polyvalente de l'école élémentaire Béranger,
- L'école maternelle Vivienne avec la modernisation de ses sanitaires, vous voyez les montants, ce sont des montants importants, c'est plusieurs centaines de milliers d'euros à chaque fois,
- L'école primaire Jussienne avec son aménagement de cour en cour oasis, vous savez ces cours redessinées et perméables,
- Le groupe scolaire Poulletier,
- La crèche Bassompierre avec un jardin qui sera aménagé,
- La crèche Rambuteau avec l'aménagement de la pataugeoire, je vérifie auprès de Karine que je ne dis pas de bêtises,
- Le gymnase Berlioux, aux Halles, avec la reprise du parcours, je ne sais plus comment on dit en français, mais c'est le parcours avec un k, je crois, c'est de la gym urbaine.

Véronique Levieux

Centr'Halles Park.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Voilà, Centr'Halles Park avec un jeu de mots. C'est la plus grande partie, ce sont des équipements de proximité, un peu plus de 4 millions d'euros sur un total de 6,3 millions.

L'autre partie concerne l'espace public avec des opérations de voirie tels que :

- De grandes rénovations de chaussée, ce qu'on appelle les grandes rénovations de chaussée GRC, c'est le revêtement intégral de chaussée, c'est ce que je viens d'évoquer pour les Grands Boulevards, il y en a 17 que je ne détaille pas,
- L'éclairage public d'une partie de la place des Vosges ;
- Une enveloppe pour les espaces verts qui concerne principalement la rénovation entière de tous les sols du square Louis XIII, place des Vosges
- Des structures d'aire de jeux et d'autres rénovations de sols.

C'est difficile, je le reconnais, de reprendre tout cela, et j'aimerais pouvoir, je m'engage à vous le communiquer après, essayer de regrouper thématiquement pour que vous puissiez voir par montant, puisque dans chacune de ces rubriques il y a des montants qui vont aux espaces verts et il y a des montants qui vont à la voirie. Ce n'est pas facile, mais il se trouve que la mécanique, la grammaire budgétaire de la Ville fait que vous retrouvez des financements qui viennent abonder parfois les mêmes projets dans ces différentes cases et ces différentes rubriques.

Tout cela pour dire que nous sommes dans un montant total, et c'est le principal point que je voulais vous donner, de plus de 16 millions d'euros, près de 17 millions d'euros, mobilisés sur le territoire de Paris Centre dans le cadre de ces investissements localisés, au sens large, qui viennent s'ajouter aux quelques millions de notre budget propre en mairie. Voilà pourquoi je dis souvent que les ESA, qui est le seul que l'on débat et que l'on vote formellement ici, est le moindre des budgets que nous mobilisons.

J'espère que je ne vous ai pas trop embrouillés, mais c'était ma tentative de vous décrire les différentes parties du budget de la Ville mobilisé à notre profit, au profit en tout cas de nos habitants.

C'est une communication sans vote, je propose de m'arrêter là.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

2022 PC 24 Approbation de l'examen des projets transmis selon la procédure d'urgence.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Avant de poursuivre sur les autres communications, je crois, et je ne l'ai pas fait, qu'il me faut vous demander d'approuver la procédure d'examen d'urgence. Vous avez peut-être vu, je l'espère, que des délibérations sont arrivées quasiment jusqu'à ce week-end, en tout cas très tard. J'allais dire que c'est assez inhabituel, c'est lié à la proximité des deux conseils. Je regrette que nous ayons des délais aussi courts, je le verserai peut-être à la liste des autres sujets à discuter lorsque nous reverrons le règlement du conseil. C'est pour cela que j'ai une préférence pour un conseil un peu plus tardif, une semaine avant le Conseil de Paris. Même si cela a d'autres inconvénients et laisse moins de temps pour préparer le Conseil de Paris, mais au moins, nous sommes quasi assurés d'avoir toutes les délibérations. Il nous est néanmoins recommandé, je sais que c'est la préférence d'un certain nombre d'entre vous, de tenir les conseils de Paris Centre deux semaines avant le Conseil de Paris. Mais deux semaines avant, très souvent nous sommes confrontés à ce problème, nous recevons des délibérations jusqu'à la dernière minute et cela ne facilite pas la préparation, ni pour les services, ni pour vous, ni pour les cabinets.

Il me reste à vous proposer cette procédure d'urgence pour que nous puissions délibérer d'un certain nombre de délibérations arrivées hors délai. Est-ce que quelqu'un vote contre ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Ne prend pas part au vote ?

Je vous remercie, nous avons approuvé à l'unanimité l'examen des projets qui ont été transmis selon cette procédure dite d'urgence.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de continuer avec deux autres communications, dont une relative aux enjeux scolaires de la prochaine rentrée.

COMMUNICATIONS

Communication relative aux enjeux scolaires pour la rentrée 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il ne vous a pas échappé, cela a fait l'objet de pas mal d'articles de presse, que des baisses du nombre d'élèves inscrits pressenties, et dont nous parlions depuis longtemps, se sont matérialisées, et elles affectent tout Paris de manière relativement égale, avec des petites variations.

En ce qui concerne Paris Centre, la présentation qui a circulé a pu nous faire apparaître comme le plus mauvais élève puisque le 1er arrondissement apparaissait comme ayant

connu la plus grande chute. Mais c'est aussi l'arrondissement le plus petit et celui où il y a le moins d'établissements scolaires.

En réalité, si nous regardons à l'échelle de Paris Centre, nous sommes dans la moyenne parisienne, ni beaucoup mieux ni beaucoup moins bien, à une précision près : le 4e arrondissement est l'un des meilleurs avec une chute quasiment nulle du nombre d'élèves difficile à expliquer.

Je ne chercherai pas d'explication simple à tous ces phénomènes multifactoriels, nous savons que le confinement a sans doute joué un rôle aussi, mais je ne peux pas m'empêcher de les relier à la création et la livraison massive de logements sociaux. Karine me dit chaque jour que la livraison de Morland, dont nous avions pris soin de prévoir de grandes configurations familiales, nous apporte une bouffée d'oxygène dans les écoles se trouvant à proximité dans le 4e arrondissement.

Face à ce défi, nous avons, avec Karine, rencontré des directeurs d'établissement en privé qui nous font part, pour certains en tout cas, pour ceux qui ont des maternelles, d'une érosion de leurs inscriptions également. C'est donc un phénomène qui n'est pas uniquement lié à la fuite dans le privé, mais bien à un départ de familles de Paris, visiblement, et notamment dans le cadre du confinement.

Face à cela, nous avons une stratégie à plusieurs volets que nous déployons inlassablement depuis le début de cette mandature et que je vais laisser Karine exposer. Karine BARBAGLI.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Bonsoir Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le Maire merci. Peut-être juste revenir sur ces fameux facteurs de baisse de la moyenne des effectifs à Paris :

- Le COVID qui est difficile à mesurer évidemment,
- On voit une vraie migration des familles extrafranciliennes vers les façades méditerranéennes, vers les façades atlantiques et, évidemment, en banlieue ;
- Cela peut-être tout simplement dû à la baisse de la démographie qui touche toute la France,
- Dans certains secteurs, on voit quand même une hausse du recours à l'enseignement privé, en particulier cet article qui avait fait un focus sur le 1er et concernait cinq écoles, donc il n'était pas du tout représentatif, mais c'est tout de même là que nous avons un peu plus de 35 % des élèves dans le privé, donc cela interpelle quand même,
- Le prix de l'immobilier, nous y reviendrons, malgré l'encadrement des loyers, ils restent chers dans le privé, d'où l'importance du social et du logement social pour nous.

Comment rendre nos écoles attractives ?

En travaillant avec l'Éducation nationale pour garder des familles.

Avec mon collègue Florent GIRY, en rendant la vie plus simple, en facilitant la vie des familles afin que les enfants puissent aller à l'école de façon plus sécurisée, avec moins de pollution de l'air, moins de pollution sonore, c'est ce que font les rues aux écoles.

Nous, mairie, nous engageons, vous avez vu les présentations d'Ariel et le montant financé pour les écoles. Depuis 2020, c'est plus de 19 millions d'euros au profit des crèches, des établissements scolaires – quand on dit établissements scolaires, c'est bien écoles et collèges – dont 5 millions d'euros investis depuis l'été dernier pour la rénovation, le confort thermique, les cours oasis pour plus de fraîcheur, cela peut être aussi des poses de stores, puisque nous n'avions pas forcément des bâtiments prêts pour le réchauffement climatique.

Au niveau du contenu, c'est vraiment un travail conjoint de la Ville et de l'académie de Paris avec un paysage scolaire qui voit un nombre croissant d'établissements mettant en

œuvre un programme d'enseignement bilingue qui est vraiment une demande très forte des parents, à Paris Centre en particulier. Depuis la rentrée de septembre, ce sont les écoles Vertus, Vaucanson, Béranger qui vont pouvoir déployer ce programme bilingue avec, je tiens de nouveau à le signaler, un enseignement bilingue en LSF au collège Victor Hugo.

Nous avons une volonté forte d'inclusion de tous les élèves au cœur de Paris Centre puisque nous avons six Ulis, nous avons également des classes d'inclusion qui permettent de prendre en charge des handicaps différents comme l'autisme avec deux classes d'inclusion à Saint-Martin et à Moussy, également une classe d'inclusion pour des enfants sourds ou malentendants à l'Arbre Sec, puis récemment, cette année, l'ouverture d'une classe d'inclusion pour les enfants atteints de déficience intellectuelle avec l'IMP Binet Simon au sein de l'école Hospitalière-Saint-Gervais. Bien sûr, toujours à souligner, les trois pôles d'enseignement pour jeunes sourds qui proposent un enseignement quotidien en LSF, en Langue Française des Signes, dans les écoles maternelles et élémentaires Turenne et au collège Victor Hugo qui assure ainsi une continuité de parcours unique à Paris, puisque ce sont les seuls PEJS de Paris. J'ajouterai également les deux classes en élémentaire pour les élèves allophones et également trois classes en collège pour les élèves allophones qui ont pu accueillir l'année dernière des élèves ukrainiens qui ensuite ont été intégrés dans des classes traditionnelles. Ces UPE2A réalisent un travail absolument formidable, cet après-midi, ce sont des enfants qui arrivaient du Canada et qui étaient allophones qui vont être accueillis au 42, rue Dussoubs.

Nous continuons, nous, Mairie de Paris Centre, à financer des projets portés par les équipes pédagogiques et les directions des crèches, des écoles, des collèges à vocation et en direction des élèves de Paris Centre, pour des apprentissages innovants ou des projets un peu différents qui apportent du bien-être ou de nouveaux apprentissages aux enfants.

Si nous souhaitons continuer à avoir un quartier vivant, un quartier familial, il est absolument indispensable de pouvoir loger des familles et de continuer à loger des familles.

C'est ce que nous faisons, cette fois avec mon collègue Gauthier CARON-THIBAULT pour développer le parc de logements sociaux familiaux et malgré des contraintes bâtimentaires fortes à Paris Centre, nous avons deux grands programmes emblématiques. Je suis convaincue que c'est Morland Mixité Capitale qui a permis des résultats qui se maintiennent au niveau de cette zone du 4e puisque 98 enfants de zéro à 15 ans sont arrivés sur ce programme à ce jour, c'est quand même une belle stratégie de peuplement. Évidemment, lorsqu'il y a du logement social, il y a des commissions de peuplement lors desquelles vous savez que nous ne sommes pas réservataires de tous les logements et où nous portons haut et fort le besoin et la nécessité de maintenir des familles et d'en attirer de nouvelles à Paris Centre. Également à souligner les logements de la Samaritaine, puisque ces deux grands programmes ont permis directement d'augmenter les effectifs des établissements scolaires environnants. Nous avons même cette année une ouverture de classe à Arbre Sec, juste à côté de la Samaritaine.

C'est en accueillant vraiment des familles dans Paris Centre, en continuant de les maintenir à Paris Centre, que nous pourrons empêcher la fermeture de classes, voire d'écoles dites fragiles.

Merci à vous tous.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Karine. Alors, de logement social il sera question dans ce conseil, nous allons en reparler. Je vous remercie.

Communication sur le schéma parisien de la diversité commerciale.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Dans notre stratégie pour les familles, il y a aussi celles qui consistent à davantage encore créer ou permettre de donner les conditions pour garder des commerces choisis, notamment les commerces de proximité et de l'artisanat.

Nous avons une nouvelle arme, de nouveaux outils qui ont été dévoilés dans le schéma parisien de la diversité commerciale qu'a présenté Olivia POLSKI, Adjointe au commerce de la Maire de Paris, et que Dorine BREGMAN, Adjointe pour Paris Centre à ces sujets, nous présente maintenant.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci beaucoup Monsieur le Maire, cher Ariel, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Effectivement, nous l'attendions, je dirais presque avec impatience, ce schéma directeur de la stratégie commerciale à Paris, et en particulier pour Paris Centre puisque nous sommes très concernés avec plus de 8 000 commerces soit 13 % des commerces parisiens.

L'objectif est de créer un opérateur global de la Ville pour veiller à l'implantation de commerces de proximité qui répondent aux besoins des Parisiens et des Parisiennes dans la logique de la Ville du quart d'heure. Pour atteindre ces objectifs, une nouvelle foncière Paris commerce est créée, c'est un nouvel opérateur qui devient guichet unique. Il regroupe deux organismes existants, la SEMAEST et le GIE Paris Commerce. Ce guichet unique aura trois missions.

Une mission patrimoniale, puisque les commerces des bailleurs sociaux de la Ville de Paris deviendront patrimoine intégral de la Ville, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. La préemption urbaine sera étendue à tout Paris sur des commerces qui seront à déterminer alors que, jusqu'à présent, par exemple, les opérations de la SEMAEST se concentraient sur des quartiers précis avec des opérations, dont vous avez peut-être déjà entendu parler, Vital'Quartier 1, Vital'Quartier 2 dans le 2e et le 3e arrondissement. Il y a des commerces qui ont bénéficié de cette opération Vital'Quartier 1 qui a eu lieu entre 2004 et 2015 et qui est maintenant terminée. Je pense notamment Sentier, au quartier Beaubourg Temple ; le meilleur exemple de cette réussite étant sans doute la rue des Gravilliers qui est un modèle en termes à la fois de proximité et de diversité commerciale dans l'arrondissement.

La troisième mission sera une mission d'animation des réseaux de commerçants des quartiers pour laquelle un marché public sera lancé courant 2023. Les objectifs principaux de cette stratégie sont de lutter contre la mono activité, de lutter contre les déserts commerciaux, de préserver les commerces de proximité, les commerces culturels et les commerces alimentaires dans certains quartiers, sachant qu'à Paris Centre nous n'en manquons pas puisque nous avons quasiment, en moyenne, le double de commerces alimentaires que dans le reste de Paris.

Puis il y a une stratégie, en tout cas un axe stratégique sur lequel je me suis beaucoup impliquée qui consiste à favoriser l'implantation de cabinets médicaux à la fois pour préserver les cabinets médicaux existants lorsque leurs titulaires prennent leur retraite et n'ont pas trouvé de repreneur, puis ponctuellement, de façon fine, pour en implanter lorsqu'il en manque et l'on sait qu'à Paris, même à Paris Centre, on peut se trouver en situation de désert médical soit sur certaines spécialités, soit sur des cabinets de généralistes de secteur 1, des cabinets conventionnés.

Le fonctionnement souple de la SEMAEST sera maintenu avec la possibilité pour les commerçants d'acheter les locaux commerciaux qui auront été préemptés, ce qui permet à la SEMAEST d'avoir une trésorerie pour réinvestir ailleurs avec des protocoles qui portent sur les activités implantées.

Une prochaine délibération-cadre sera à l'ordre du jour du Conseil de Paris, probablement en décembre, à confirmer, avec un calendrier de mise en œuvre très rapide à partir de 2023 puisque l'objectif est de débuter les premières préemptions à l'été 2023. Il y a un sujet un peu technique, il s'agit de recapitaliser la SEMAEST qui sera le porteur foncier avec probablement l'entrée de la Caisse des dépôts au capital de cette foncière tandis que le GIE conservera, lui, sa mission de commercialisation.

Il y aura donc au niveau parisien 17 commissions stratégiques annuelles, donc évidemment une pour Paris Centre sur laquelle nous pourrons travailler pour déterminer nos objectifs stratégiques chaque année et la mise en place de commissions dites DIA, Déclaration d'Intention d'Aliéner, pour ceux qui ne connaissaient pas cet acronyme, pour étudier les commerces qui sont à la vente et prioriser les achats.

Un peu à l'instar de ce qui est fait pour le logement social, et c'est précisément l'intérêt, et c'est pour cela que nous nous réjouissons de la création de cette foncière, pour agir pour accueillir les familles, accueillir les habitants des logements sociaux, et leur permettre de trouver des commerces de proximité dans un environnement immédiat, des commerces abordables et solidaires, des commerces dans certains cas qui peuvent être des commerces innovants, des épiceries solidaires, qui promeuvent une alimentation durable et, de ce point de vue, nous savons que nous pouvons compter sur le soutien de notre collègue ici présente, Audrey PULVAR.

Puis, surtout sur l'offre de soins de santé de proximité, nous allons pouvoir prioriser l'installation de centres médicaux de secteur 1 et répondre aussi aux besoins de santé de toute notre population qu'il s'agisse des familles, des jeunes ou des seniors.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Dorine BREGMAN. Nous attendions effectivement cet outil avec impatience et cette fusion des différents outils que nous avions. Nous allons voir à l'usage et je propose que nous en reparlions régulièrement dès lors que nous aurons des succès à présenter.

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je vous propose de rentrer dans le vif de notre conseil en commençant, comme d'habitude, c'est l'ordre alphabétique et notre goût, par les projets d'affaires culturelles.

Comme quasiment à tous les conseils de Paris Centre, nous reparlons du Théâtre de la Ville et du Théâtre du Châtelet, je crois ce soir, avec les premières délibérations, les DAC 58 et 67 et naturellement, c'est Benoîte LARDY qui les présente en sa qualité d'Adjointe à la culture avec peut-être des regroupements sur les premières.

2022 DAC 58 Subvention d'investissement (850 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e).

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je pense que je vais les présenter séparément parce que cela va aller vite, enfin je pense.

La première, la DAC 58, concerne le rééquipement du Théâtre Sarah Bernhardt, association Théâtre de la Ville, rééquipement en vue de sa réouverture. Après cette longue période de travaux, il est prévu que le Théâtre Sarah Bernhardt puisse se réinstaller dans ses locaux rénovés normalement au printemps 2023.

Afin de préparer cette réouverture, il y a un plan d'investissement qui porte d'une part sur le rééquipement scénique et technique et, d'autre part, sur des aménagements nécessaires à la bonne exploitation du site.

En 2021, nous avions soutenu la première phase de ce plan de rééquipement à hauteur de 600 000 € et en 2022 il vous est proposé d'attribuer une subvention de rééquipement de 850 000 €.

C'est ce que je vous demande de bien vouloir approuver, de donner votre avis pour la DAC 58.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous les votons une par une, d'accord. Merci Benoîte. Merci d'ailleurs de rappeler que c'est le Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt. Je ne le vois pas dans les délibérations et je propose que nous le fassions systématiquement ajouter désormais. Je le note au procès-verbal et je demanderai que l'on demande à l'administration désormais d'entériner ce nom qui lui a été redonné par la décision du Conseil de Paris sur nos propositions.

C'était la DAC 58. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote contre (P. Rupin) et 1 non prise de part au vote (V. Levieux)

2022 DAC 67 Subventions (195 393 euros) et avenants à conventions avec l'association Théâtre de la Ville (Paris Centre, 8e, 18e) et l'association Théâtre musical de Paris (Théâtre du Châtelet, Paris Centre).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la DAC 67.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La DAC 67 reste dans les théâtres, cette fois-ci le Théâtre du Châtelet et le Théâtre Sarah Bernhardt qui ont accueilli, dans le contexte de la guerre d'Ukraine, des artistes ukrainiens en résidence, en particulier le Kiev City Ballet, c'est-à-dire à peu près une quarantaine de personnes dont 32 danseurs et danseuses.

Il s'agit de soutenir cette action de solidarité pour un montant de 91 790 € au Théâtre Sarah Bernhardt et de 103 603 € au Théâtre du Châtelet sachant qu'il y a eu une grande soirée le 8 mars dernier avec une billetterie au profit intégral d'ACTED et de la Croix-Rouge.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis sur ces deux subventions dans ce contexte.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. Pour y être allé, cela a été un très grand moment de solidarité quand le Kiev City Ballet a dansé au Théâtre du Châtelet alors même qu'une partie de la troupe était coincée à Kiev et qu'ils n'avaient pas de nouvelles de tout le monde. C'était un moment de grande émotion.

C'était la DAC 67. Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Non. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Nous sommes deux personnes, car cela concerne le Châtelet et le Théâtre de la Ville. Je rappelle qu'il nous est suggéré, en tant que membre du conseil d'administration, de ne pas participer aux votes qui concernent les institutions au conseil desquelles nous siégeons. Je vous remercie.

Je signale l'événement avant Noël de la programmation du Théâtre du Châtelet, c'est 42nd Street qui jouera, du 7 décembre au 15 janvier, une comédie musicale qui fait son retour et qui devrait être un grand succès. Si vous ne savez pas quoi faire dans les prochaines semaines, vous n'avez plus de conseil, vous pouvez y aller.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité, 2 non prise de part au vote (V. Levieux, A. Weil).

2022 DAC 61 Convention d'occupation du domaine public avec l'association La Place – centre culturel hip-hop (Paris Centre).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la culture, bien sûr, avec la prochaine délibération, la DAC 61 qui concerne une autre institution, celle de La Place.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

La Place, centre culturel haut lieu du hip-hop, que vous connaissez très bien. Il s'agit de renouveler la convention d'occupation du site à la Canopée que La Place occupe depuis cinq ans puisqu'il y a eu une première convention d'occupation de trois ans qui a pris effet en 2016, qui a été renouvelée ensuite de 2019 à 2022 pour deux ans.

Cinq ans donc, et il s'agit de reconduire cette convention d'occupation pour cinq ans avec une redevance de 1 500 € par an et l'aide en nature pour l'occupation de ce site qui s'élève à 895 000 €.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis sur le renouvellement de cette convention d'occupation.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

C'est un espace qui est une vitrine pour le hip-hop au sens large, danse, graffiti, musique. C'est un domaine qui aujourd'hui est très profitable, qui marche très bien, ce sont les premières ventes de disques, nous les suivions sur les réseaux sociaux pour voir la vitalité dans toute la France, même bien au-delà, de ces arts. Une vitrine à Paris faisait sens.

Au départ, la codirection était animée par un homme et une femme. Il se trouve que la femme a été sortie de manière assez maladroite, voire violente et pour moi malhonnête. J'ai rencontré les producteurs de hip-hop qui m'ont expliqué les raisons de cette coalition contre Rachel KHAN sur des discours qui me paraissent dangereux. Julien CHOLEWA, seul à la direction, sans femme, d'abord, c'est renier la promesse d'avoir une codirection homme-femme, donc un non-respect de la mixité qui était engagée au départ, ensuite un discours anti-universaliste, je ne vais pas revenir sur le fond, mais qui m'a beaucoup inquiété de la part des producteurs de hip-hop qui m'ont expliqué pourquoi ils ne voulaient plus entendre parler d'elle.

Nous allons nous abstenir parce que pour l'instant nous naviguons un peu à vue sur ce centre et je trouve que nous sommes passés du hip-hop à des discours un peu plus politisés

qui ne sont pas dans notre registre. La culture ne doit pas être muselée, c'est vrai, mais là on sort du registre culturel et l'on est dans une censure qui a éjecté une codirectrice et qui, aujourd'hui, veut imposer sa loi.

Voilà. Abstention à ce stade.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Rachel KHAN, nous aimons beaucoup la personne, je n'ai rien à dire contre elle, j'étais assez désolée qu'elle soit…

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Simplement un mot pour dire qu'en effet, il y avait une certaine agitation autour de l'établissement. La chronologie, c'était qu'il y avait un certain nombre de membres du conseil d'administration qui s'étaient crus autorisés à parler, sans aucune réunion du conseil d'administration d'ailleurs, et à condamner les propos que Rachel KHAN avait tenus dans ses livres et dans d'autres interviews en disant qu'elle était sortie de la réserve qu'elle devait avoir en tant que directrice.

Je rappelle que la Maire de Paris, Anne Hidalgo, et moi-même avions apporté notre soutien à Rachel KHAN en rappelant qu'il était hors de question que les membres du conseil d'administration puissent, hors de la réunion d'un conseil d'administration, prendre ce genre de position. L'affaire étant, nous en étions restés là, et l'évolution a fait que Rachel KHAN ne fait plus partie de la direction de cet établissement aujourd'hui. Il appartient à l'établissement et à son conseil d'administration de se renouveler et d'en tirer les conséquences. Nous ne sommes pas au conseil d'administration, il y a un membre de ce conseil qui en fait partie, il n'est pas ici, mais je propose que nous puissions discuter de cela en dehors du conseil.

Ici, il s'agit simplement de renouveler la convention d'occupation et je note cette intervention de prise d'opposition et cette abstention. S'il n'a rien à ajouter, je propose…

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Pour l'instant, il y a Yannick FREYTAG qui l'aide, je suis tout à fait d'accord que ce serait bien que ce soit une femme, mais là c'est vrai que c'est l'occupation seulement, ce n'est pas la direction de La Place, ni la programmation culturelle.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. En tout cas, je le prends comme une question et nous essaierons d'obtenir l'information sur la volonté ou non de la Ville de maintenir ce binôme paritaire et l'évolution de l'établissement.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit dans cette délibération. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

De toute façon, je ne prendrai pas part au vote puisque je fais partie du conseil d'administration. En effet, ils ont bien engagé une femme, mais pas du tout à égalité avec l'homme puisqu'ils ont fait la répartition d'un côté l'artistique, de l'autre l'administratif et bien sûr, comme d'habitude, c'est la femme qui s'occupe des papiers. Voilà, merci à elle. Donc, nous en sommes là.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Corine. J'avais oublié, effectivement vous êtes deux membres dans ce conseil à faire partie du conseil d'administration. Merci pour cet éclairage.

Je vous propose de voter cette convention d'occupation qui représente une aide en nature, mais, comme l'a dit Benoîte, en nature et donc qui ne coûte pas d'argent, de trésorerie à la Ville.

C'est donc la DAC 61. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Deux, puisque Boris est représenté et il ne prend pas part au vote non plus. Tout le reste de ce conseil vote pour. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité avec 5 absentions (J. Rouet, P. Rupin, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron) et 2 non prise de part au vote (B. Jamet-Fournier, C. Faugeron)

2022 DAC 101 Attribution d'un contrat de concession de service portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement culturel La Gaîté Lyrique.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne un autre établissement, encore une autre institution culturelle : la Gaîté Lyrique. Toujours Benoîte.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Je vais faire une version courte, ensuite sur les questions je pourrai faire une version plus longue. Un nouveau concessionnaire de services a été choisi pour assurer la gestion et l'exploitation de la Gaîté Lyrique pendant cinq ans à partir du 1er janvier 2023, puisque la concession s'arrête à ce moment-là. Bien sûr, il y a eu une consultation qui s'est déroulée du 1er avril à fin septembre suivant la procédure de concession supérieure au seuil européen, conformément aux articles du Code de la commande publique.

Il s'agit du groupement constitué de Arte France développement, ARTY FARTY, MAKESENSE, et SINGA Global qui va devenir la société dédiée qui s'appellera Gaîté Lyrique SAS. Il n'y avait que trois candidats en lice parmi lesquels l'équipe sortante SEGL, Société d'Exploitation de la Gaîté Lyrique, battue en finale, et Combat Média qui s'est disqualifié au deuxième tour en sortant du cadre financier préétabli. C'est le langage de la coupe du monde de foot tout à coup, je ne l'ai pas fait exprès, mais voilà.

Sur le plan social, maintien des 59 salariés et hausse de l'effectif prévu.

Sur le plan financier, dépenses de la Ville : apport de 3,2 millions d'euros par an et aide en nature, évidemment, sur l'occupation de l'espace. Les dépenses du concessionnaire, les charges d'exploitation seront, seraient de 8,7 millions d'euros par an avec une redevance versée à la Ville d'à peu près 41 000 € par an, ce qui fait donc un total 8 741 000 € de dépenses pour le concessionnaire. Ses recettes seraient, entre la billetterie et toutes les autres activités, d'environ 5,6 millions d'euros, ce qui fait un équilibre budgétaire entre 5,6 millions plus 3,2 millions, cela fait 8 100 000 €.

Sur le plan du positionnement des activités, nous n'avons pas été consultés, je le dis parce que je pourrais rester sur le sujet longtemps, mais j'ai très peu de temps. Sur le positionnement, le but de la Gaîté Lyrique reconfigurée et inaugurée en 2011 – nous avons eu la chance de l'inaugurer avec quelques-uns ici – était d'en faire le haut lieu de la diffusion musicale et des arts numériques, projet qui a été mis en œuvre ces 10 dernières années, pari réussi sur le plan musical avec une programmation pointue, de qualité, actuelle et innovante qui avait vraiment une place particulière. Aujourd'hui, la demande est d'en faire

un lieu de grande diffusion musicale, ce qui n'est pas la même chose qu'un haut lieu évidemment, quantité, diversité, c'est un peu le risque. L'originalité et la nouveauté représentées par les arts numériques s'étant banalisées au fur et à mesure du temps et ne constituant plus une spécificité, puisque les arts numériques sont partout – même David Hockney peint maintenant sur tablette – ne figurent plus dans le positionnement majeur de la Gaîté Lyrique, cela reste simplement privilégié dans toutes les formes d'expression. C'était de toute façon difficile d'être concurrentiel et de rencontrer un large public dans ce domaine. Le maître mot et fil conducteur du dossier de consultation était : « élargissement des publics, que ce soit sur le plan artistique, de la création et diffusion à travers les autres activités ».

Voilà, j'ai fait mon temps, plus d'infos sur question.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Pour commencer, je voudrais rendre hommage à Laëtitia STAGNARA qui a effectué un travail que je trouve, remarquable. Il y a eu une polémique il y a deux ans quand nous sommes arrivés ici, et dont je n'ai jamais vu la fin, mais j'ai l'impression que des réseaux se sont un peu coalisés, mais il n'y a pas eu de résultat, donc a priori ce n'était pas forcément fondé. En tout cas, elle a réalisé un travail assez intéressant avec régulièrement la queue d'attente devant pour des événements qui ont marqué les passionnés de musique électro, contemporaine et de danse. Elle a vraiment fait vivre son établissement.

Je regarde un peu l'assemblage des quatre associations qui ont remporté le prix. Arte, pourquoi pas. Ils ont une certaine spécialité, mais c'est quand même une chaîne audiovisuelle. Pourquoi s'engagent-ils là-dedans, une chaîne publique franco-allemande plutôt dans l'audiovisuel ? Pourquoi pas ?

ARTY FARTY, qui ont le sens de l'humour, porter un nom comme cela c'est révélateur de l'autodérision qui est plutôt à l'image de leur spécialisation dans les musiques contemporaines. Pourquoi pas, je peux comprendre.

MAKESENSE est une association qui est dans la construction de l'inclusivité et du durable. Ce sont des sujets très passionnants, vous êtes aussi très attentifs à cela. Dans la musique électro, je ne vois pas trop la valeur ajoutée autrement que d'essayer de glisser des associations qui n'ont pas de rapport avec l'activité initiale, mais qui vont meubler et petit à petit s'installer peut-être plus longtemps.

Je vois enfin SINGA Global dont le domaine d'action sont des migrations, les start-ups de l'économie inclusives. Les migrations sur la musique contemporaine électro et la danse, les danses populaires, alors là, je vois de moins en moins, d'autant que le directeur général, si j'ai bien lu, c'est Benoît HAMON. Je ne sais pas, on retrouve Benoît HAMON dans un centre, un théâtre de musique contemporaine électro et de danse, cela me surprend encore plus.

Nous allons voter contre cette délibération en trouvant que le choix, sûrement très motivé, en tout cas ne répond pas à nos critères et nous inquiète.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire, Madame la Maire adjointe, chère Benoîte LARDY. C'est une délibération importante de ce conseil puisque c'est pour cinq ans que nous allons voter pour une concession sur un des établissements importants de Paris Centre qui est juste à

côté de la mairie et qui est très connu, avec un budget de la Ville qui lui est consacré et est quand même de 15 millions d'euros.

Je m'étonne toujours, quand même souvent, que dans ces délibérations, nous n'ayons le détail que du gagnant et non pas du perdant. Le perdant est quand même celui qui gérait la Gaîté Lyrique jusque-là, cela aurait été un minimum de respect pour nous, élus qui devons nous prononcer, et pour eux qui ont fait un travail, après on juge cela différemment, mais en tout cas ces dernières années, cela aurait au moins mérité que nous puissions savoir l'évaluation de leur offre.

L'autre offre à l'air extraordinaire et c'est certainement pour cela qu'elle a gagné, mais j'ai quand même quelques réserves. Je connais très bien ces associations, et je trouve que pour la plupart elles réalisent un travail remarquable. C'est vrai qu'elles vont plutôt dans le sens des combats que j'ai toujours menés politiquement, mais je peux comprendre que cela puisse un peu gêner parce que, dans ces quatre associations, il y en a en effet deux qui ont aussi une partie militante importante, et je ne sais pas si c'est vraiment la vocation d'un centre culturel comme celui de la Gaîté Lyrique.

Mais en fait ce que je vois et ce qui n'est pas dit de manière très claire dans cette délibération, c'est qu'on est en train de transformer la Gaîté Lyrique, si j'ai bien compris, à moitié comme un espace de coworking ou d'incubateur, parce que je vois que dans l'équilibre financier, il y a 120 postes à 300 € par mois qui vont être proposés. Je connais bien MAKESENSE, je connais bien SINGA Global, et ils soutiennent des entrepreneurs de vocation, et donc j'imagine que s'ils sont là c'est pour animer des incubateurs sociaux. Là, j'ai du mal à voir le rapport avec l'objectif initial de ce lieu, et Dieu sait qu'on manque, à Paris, d'espaces pour soutenir la création et l'expression musicale culturelle au global. Je suis assez surpris de la direction que prend la Gaîté Lyrique avec le choix qui a été fait.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ai des questions aussi assez factuelles. On parle, dans la délibération, d'une école commune. Qu'est-ce que c'est que cette école commune ? Qu'est-ce qu'elle fait ?

On parle aussi d'espaces pour la pratique amateurs spontanés, cela veut dire que tout d'un coup on peut se pointer et dire « je suis un amateur, est-ce que vous avez un petit espace pour moi ? ». Ou est-ce que c'est comme pour le 104, on s'installe avec sa musique et l'on pratique ?

Puis, il y a aussi l'activité conciergerie et, là, je me disais : est-ce qu'un théâtre est là pour faire de la conciergerie ?

Voilà mes trois questions.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Peut-être Benoîte, non ? De toute façon, Benoîte l'a dit, nous allons être très transparents, nous n'avons pas participé à ce comité de sélection, nous avons appris un vendredi soir tard qu'il se tiendrait le lundi matin, rendant impossible que nous puissions y siéger, mais surtout ce sont les services, c'est la procédure qu'ils emploient – il y a certainement un domaine où la territorialisation n'est pas encore arrivée, c'est celui des affaires culturelles, vous savez qu'il n'y a pas de représentation territoriale de la Direction des Affaires Culturelles, je le regrette d'ailleurs régulièrement – donc nous n'avons participé ni à la sélection ni à l'évaluation qui a été faite par les services techniques, qui a conclu, je crois, que parmi les candidats il y en avait un qui avait été écarté pour des problèmes de

procédure et l'autre qui avait été déterminé comme faisant une offre inférieure à tous les points de vue, technique, financier et sur tous les autres points.

Donc c'est difficile pour nous de soutenir le choix d'une procédure à laquelle nous n'avons pas participé. Nous constatons, et l'on nous demande simplement de voter une procédure qui, en tout cas, est régulière puisqu'elle a été menée selon la règle des marchés publics.

Ce que nous pouvons peut-être dire néanmoins sur le groupe est que c'est à lui que nous devons Nuits Sonores à Lyon. Il y a une référence liée à la musique et pas totalement ridicule avec la caution d'Arte France.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Qui conseillait déjà d'ailleurs la Gaîté lyrique sur le plan artistique.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous constatons que tout cela ne nous semble pas absurde, néanmoins nous n'avons pas choisi parmi une infinité d'offres, et d'ailleurs, nous n'avons pas choisi, pour être tout à fait franc.

Par ailleurs, je précise que l'autre nouveauté de cette délibération, de ce mode d'appel à projets, est le passage d'une DSP, d'une délégation de service public à une concession, je ne sais plus comment cela s'appelle, c'est un autre mode d'attribution de marchés qui donne une plus grande liberté, et c'est pour cela que je pense qu'à juste titre vous appelez à un peu plus de clarification.

Je pense qu'il faudra, sinon une réunion publique, en tout cas une présentation aux élus de Paris Centre. À défaut d'avoir participé au processus de sélection, je pense que nous méritons une présentation du projet, donc je m'engage à la demander pour savoir de quoi il s'agit, puisque dans la concession il y a une plus grande liberté au concessionnaire et c'est assorti d'un moindre engagement financier de la Ville, c'est aussi important. Il est vrai que 16 millions est un montant important, mais c'est moins pour la Ville, autant le dire ici, en transparence, que le montant qu'elle y consacrait dans la délégation de service public.

Voilà ce que je voulais ajouter sur cette délibération.

Oui, Raphaëlle RÉMY–LEULEU.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci Monsieur le Maire. Une simple précision concernant la diversification de la programmation à la Gaîté Lyrique puisque cela peut sembler inquiéter certains et certaines sur le fait qu'il n'y ait pas que de la programmation culturelle.

À la Gaîté Lyrique, en réalité, cela va bientôt faire 10 ans, parce que je crois que le premier laboratoire d'entrepreneuriat de la Gaîté Lyrique date de 2013. Depuis, il y a eu de nombreux partenariats notamment avec les universités et les écoles parisiennes justement pour ne pas en faire qu'un lieu de programmation culturelle, mais aussi de réflexion et d'innovation vis-à-vis de la culture, avec notamment un festival créé en 2017 sur l'accessibilité de la culture pour toutes les personnes en dehors de toute frontière et de tout statut de réfugié.

Donc cela fait longtemps que la Gaîté Lyrique est engagée sur cette voie et je suis certaine que SINGA fera un très bon travail en la matière.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je m'associe aussi aux propos de remerciements pour Laëtitia STAGNARA qui a piloté la Gaîté Lyrique dans un contexte compliqué par tous les événements que nous savons, les manifestations des gilets jaunes, une pandémie qui l'a maintenue fermée, et qui a su

utiliser le bâtiment pour encore une autre finalité et cela entre, j'imagine, dans la diversification du public, c'est celui des petits déjeuners solidaires qui ont eu lieu pendant les différents confinements et couvre-feux et qui ont été bien utiles, ce n'était pas la vocation première de la Gaîté Lyrique.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres demandes de parole, que nous votions.

C'est la DAC 101. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité avec 4 contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron) et 1 abstention (P .Rupin)

2022 SG 88 Convention de prêt de 31 affiches de l'Exposition « Histoire, Sport & Citoyenneté » par la CASDEN Banque Populaire à Ville de Paris pour la soirée du mouvement sportif à l'hôtel de Ville

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La prochaine délibération concerne le sport et c'est toujours Benoîte, mais en sa qualité d'Adjointe à la culture physique, qui la présente.

Benoîte LARDY, Adjointe en charge de la culture, du sport et des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Cela réunit les deux en quelque sorte, puisque cela concerne l'Olympiade culturelle et cela concerne la régularisation d'un prêt de 31 affiches pour une exposition, c'est à la fois la culture et la culture physique.

Cette exposition a été créée par la CASDEN, la banque des fonctionnaires, je crois, et s'appelle « Histoire Sport et Citoyenneté » à l'occasion de la soirée annuelle de rentrée du mouvement sportif, organisée le 17 octobre dernier à l'Hôtel de Ville, où plus de 400 associations sportives parisiennes étaient représentées.

La Ville de Paris a souhaité mettre à l'honneur l'Olympiade culturelle à travers cette exposition qu'elle a donc empruntée à la CASDEN. Cette exposition axée sur le sport féminin représente 100 ans des jeux féminins et la CASDEN a accepté de mettre à disposition ces éléments, protégés par des droits d'auteur et des droits à l'image. Cette exposition va continuer de tourner dans d'autres établissements.

Il était important et indispensable d'approuver, de réaliser et de régulariser tout cela par une convention entre la Ville de Paris et la CASDEN.

C'est ce que je vous demande de bien vouloir approuver.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Benoîte. La CASDEN, la banque des fonctionnaires, mais à l'origine la banque des enseignants, des profs. C'est bien qu'elle soit associée à un projet éducatif. C'est donc la délibération Secrétariat Général 88, je ne vois pas très bien pourquoi.

SG 88. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAC 389 Subvention (19 500 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (Paris Centre).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec les affaires culturelles, mais sous l'angle mémoire. La prochaine délibération concerne une convention avec le Mémorial de la Shoah, elle est donc présentée par Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint en charge de la mémoire et du patrimoine.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Une subvention, plus exactement une convention, avec le Mémorial de la Shoah, la fondation du Mémorial de la Shoah, pour être plus exact pour un projet particulier cette année.

C'est une subvention supplémentaire qui s'ajoute aux subventions habituelles, celles de fonctionnement que nous avons passées à d'autres conseils de secteur cette année. Celle-ci concerne un projet qui nous tient très à cœur et dont nous avons pu discuter sur d'autres thématiques qui sont la façon de visibiliser nos fameuses plaques de rue, notamment avec l'idée des QR codes que nous avions évoqués pour d'autres sujets.

Là, cela concerne des sujets que concrétise parfaitement le Mémorial de la Shoah puisqu'il s'agit de rendre plus lisibles, plus visibles, les plaques et stèles en hommage aux victimes de la Shoah, en particulier celles rendant hommage aux enfants victimes de la Shoah, présentes dans les différents jardins de Paris Centre et devant lesquelles nous avons l'habitude de commémorer plusieurs dates importantes. Juste pour vous les rappeler :

- Dans le 1er arrondissement, cette petite stèle faisant face à l'ex mairie du 1er et de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, dans les jardins où sont honorées également les victimes du massacre de la Saint-Barthélemy depuis peu,
- Dans le 2e arrondissement, c'est dans le square Louvois que se trouve cette stèle,
- Dans le 3e arrondissement, dans le square du Temple-Élie Wiesel,
- Dans le 4e arrondissement, dans le jardin des Rosiers-Joseph Migneret.

Je les cite, parce que nous avons l'habitude d'honorer lors de nos cérémonies, le 16 juillet pour le Vel' d'Hiv', mais également le 27 janvier pour la journée en mémoire des génocides, et fin avril pour la journée souvenir des Victimes et des Héros de la déportation, surtout celle du 3e arrondissement, celle qui fait face à la mairie, puisque c'est là que nous commémorons nos différentes dates, et nous avons pour projet de faire vivre ces plaques, ces stèles et de nous déplacer pour ces dates, pour quelques-unes de ces dates, et pour faire vivre pour honorer ces enfants.

Cela complétera ce travail essentiel fait par le Mémorial de la Shoah qui eux le feront à travers des QR codes, à travers cette nouvelle subvention d'équipement que nous devons voter ce soir d'un montant de 19 500 € pour cette année.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. C'est effectivement un projet qui nous intéresse à double titre, tu l'as dit, sous l'angle mémoriel, mais sous l'angle de l'outil aussi. C'était l'objet d'une discussion lors de notre rencontre avec le Comité des Historiens de Paris Centre avec toi, Amina ; nous discutons avec des historiennes et nous sommes très intéressés par la possibilité d'enrichir des plaques par nature compliquées à installer, limitées dans leur intitulé et dans ce qui peut s'y mettre, par des QR codes.

Au-delà de ce soutien à cette première, c'est une toute première réalisée avec le Mémorial de la Shoah, elle nous intéresse beaucoup et pourra d'ailleurs permettre de donner du corps au vœu qui avait été adopté dans, je crois, le dernier conseil de Paris Centre.

C'est avec beaucoup d'intérêt que je recommande que nous votions pour cette délibération.

C'est la DAC 389. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAC 394 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Paul Vergara, Marcelle Vergara, Marcelle Guillemot et Suzanne Spaak, Justes parmi les Nations, à l'Oratoire du Louvre, 145 rue Saint-Honoré (1er).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons dans le domaine de la mémoire avec la proposition d'apposition d'une plaque commémorative, toujours avec Yohann ROSZÉWITCH.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. L'apposition d'une plaque commémorative. J'en profite avant d'entrer dans le vif du sujet pour rappeler qu'aujourd'hui nous avons inauguré en présence d'Ariel WEIL et Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, une plaque en hommage aux époux FINKELSZTAJN, Genia et Henryk, eux-mêmes rescapés de la Shoah et du ghetto de Varsovie, cela s'inscrit aussi dans notre travail mémoriel et notre travail d'hommage aux victimes de la Shoah.

Là, ce ne sont pas des victimes, des rescapés, mais plutôt des Justes que nous souhaitons honorer à travers l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à ces quatre personnes que je vais vous présenter, plaque qui serait apposée à l'Oratoire du Louvre au 145, rue Saint-Honoré dans le 1er arrondissement.

Il s'agit d'abord du pasteur de la paroisse de l'Oratoire pendant la Seconde Guerre mondiale, Paul VERGARA, qui a mené avec d'autres pasteurs des actions courageuses en faveur des juifs avec, notamment, une lettre qu'il a adressée au maréchal PÉTAIN pour protester contre le port de l'étoile jaune. Avec sa femme Marcelle, ils ont mis à l'abri des enfants juifs qu'ils ont hébergés temporairement chez eux avant de les envoyer en lieu sûr avec de faux papiers. Paul et Marcelle VERGARA ont pris des risques pour ces enfants et avec l'aide de l'assistante sociale, Marcelle GUILLEMOT, ont mené cette action importante de sauvetage d'enfants. Une quatrième personne les a renseignés, Suzanne SPAAK, qui faisait partie du Mouvement National Contre le Racisme, le MNCR, qui leur a fourni notamment de faux papiers. Marcelle VERGARA a été arrêtée par la Gestapo, Suzanne SPAAK également, et cette dernière a été fusillée le 12 août 1944, nous pouvons souligner que c'est une des rares femmes fusillées en France pendant la Seconde Guerre mondiale.

Les quatre ont été reconnus Justes parmi les Nations entre 1985 et 1989 pour être très précis. Seule Suzanne SPAAK a été tuée, assassinée pendant la Seconde Guerre mondiale, les trois autres ont survécu.

Je vous propose, chers collègues, de voter pour l'apposition de cette plaque à l'Oratoire du Louvre, vous avez le texte qui est assez long et que je ne vais pas vous lire dans la délibération, sachant que nous avons depuis un certain temps ces noms en tête, peut-être pour d'autres lieux aussi, plus importants. En tout cas, ce sont des noms qui nous tiennent à cœur et je me réjouis de voir déjà cette première étape avec cette plaque commémorative à l'Oratoire du Louvre.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Yohann. Effectivement, tous les quatre sont Justes parmi les Nations, tu l'as dit.

J'ai découvert leur rôle, celui de Paul et Marcelle VERGARA en particulier, à La Clairière qui dépend de l'Oratoire et était dirigée par Paul VERGARA qui a déjà sa plaque dans la cour,

mais il faut entrer pour la découvrir. Cette plaque m'avait instruit sur cet acte, sur l'héroïsme de ce couple aidé par les deux.

Nous pouvons ajouter que Suzanne Spaak était membre de l'Orchestre rouge qui a été si bien décrit par Gilles Perrault.

Je suis comme toi, c'est une première étape et ces noms nous inspirent pour peut-être d'autres événements commémoratifs. Nous en reparlerons, j'espère très bientôt.

Je ne peux pas m'empêcher d'évoquer un autre acte de commémoration que nous avons célébrée avec l'Oratoire, c'est, bien sûr, le jardin mémoriel inauguré devant l'église Saint-Germain l'Auxerrois, mais tu en as parlé dans la délibération précédente, en souvenir du massacre de la Saint-Barthélemy à l'occasion de son 450e anniversaire cet été, en fin septembre.

S'il n'y a pas de demandes d'interventions je vous propose de voter la DAC 394. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAC 683 Classement au titre des monuments historiques, en tant qu'ensemble mobilier historique, de six reliefs en albâtre conservés dans l'église Saint-Louis-en-L 'Île (Paris Centre).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec la mémoire, plutôt avec le patrimoine en l'occurrence, dans la proposition de la délibération suivante qui concerne du mobilier historique et son inscription au classement des monuments historiques. Toujours Yohann.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, nous allons proposer un classement au titre des monuments historiques, non pas des chaises Saint-Eustache, mais de l'ensemble mobilier historique de six reliefs en albâtre conservé dans l'église Saint-Louis en l'Île que l'on trouve sur l'Île Saint-Louis dans le 4e arrondissement.

Louis Auguste Napoléon Bossuet qui fut curé de la paroisse de Saint-Louis-en-l 'Île en 1864 a entrepris des restaurations de son église tout d'abord en vendant une très riche bibliothèque sur l'histoire de Paris, puis en acquérant et en restaurant de nombreuses œuvres d'art. Parmi toutes celles qu'il a pu acheter, une centaine sont recensées d'après la délibération, huit reliefs en albâtre, dont six semblent provenir d'Angleterre et sont encore aujourd'hui conservés dans l'église.

Cette délibération concerne le classement de ces six œuvres constitutives de retables, en tout cas c'est ce qui est supposé, au titre des monuments historiques.

Je vous rappelle que les classements au titre des monuments historiques se font en plusieurs étapes. Nous sommes une des étapes, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France nous propose le classement de ces six albâtres en tant qu'ensemble historique mobilier, cette classification permet ensuite une protection particulière qui n'est pas anodine pour la Ville puisqu'en cas de restauration, la Ville bénéficie d'une subvention de l'État à hauteur de 33 % du coût de la restauration. C'est quelque chose qu'on n'a pas sans classement.

Si cette délibération, donc cette classification, est adoptée, la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture d'Île-de-France se prononcera. Ce n'est donc pas encore définitif, mais, évidemment, je vous encourage à voter en faveur du classement de ces six œuvres en albâtre au titre des monuments historiques.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci, Yohann, pour cette proposition de placement qui vient à point nommé puisqu'elle pourra briller dans le cadre d'une église qui, enfin j'espère, aura achevé ses travaux et sera presque toute neuve. Vous savez qu'elle est en travaux depuis décembre 2018 et que ces travaux devraient finalement s'achever après moult péripéties en juillet 2023 pour un budget total de 6,5 millions, et c'est tant mieux, parce que c'est autant d'entretien de cette magnifique église Saint-Louis-en-l 'Ile.

Je vous propose de voter cette délibération DAC 683. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Yohann a raison de mentionner un patrimoine qui n'est pas classé, je vous rappelle que vous êtes assis sur les chaises de l'église Saint-Eustache. Cela suscite une polémique, en tout cas un débat, certains sont favorables aux anciennes chaises en plastique et en pente. Je vous propose que nous votions à l'issue de ce conseil, que vous me fassiez parvenir votre choix. Vous avez eu maintenant deux conseils pour certains ou un, sur les chaises de l'église Saint-Eustache. Les anciennes chaises, puisque l'église Saint-Eustache en a profité pour moderniser son mobilier, il y a maintenant des bancs réversibles, j'ai pu les tester la semaine dernière, qui permettent de regarder du côté concert ou de regarder du côté église, il y a de très beaux concerts à l'église Saint-Eustache. Donc nous avons récupéré les chaises, et vous me direz, à l'issue de ce conseil, si vous préférez les chaises en paille ou les chaises en plastique. Merci.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DAE 241 Subvention (24 900 euros) et convention avec le groupement des exploitants du forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 242 Subvention (2 000 euros) à l'association de la Galerie Vivienne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 243 Subvention (10 600 euros) à l'association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans des grands boulevards pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre, 9e).

2022 DAE 244 Subvention (6 200 euros) à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 245 Subvention (4 000 euros) à l'association des commerçants Bretagne Enfant Rouge pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 246 Subvention (4 100 euros) à l'association au fil de l'eau pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

2022 DAE 247 Subvention (2 400 euros) à l'association des commerçants de l'Îlot de la rue du Pont Louis Philippe pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2022 (Paris Centre).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons ce conseil avec des délibérations qui portent sur l'attractivité économique de la ville, c'est donc Dorine BREGMAN qui va les présenter. Elles concernent pour l'essentiel les illuminations de fin d'année, ces illuminations qui nous sont chères à nos cœurs, et je crois que Dorine propose de les regrouper. Je lui laisse la parole.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Merci Monsieur le Maire, cher Ariel, chers collègues, Mesdames et Messieurs. J'ai donc le plaisir de vous présenter ces sept délibérations, comme chaque année, et comme probablement chaque année jusqu'à la fin du mandat, allez savoir. Cela dit, il s'agit bien des subventions que nous attribuons aux associations de commerçants pour les aider à financer leurs illuminations de Noël qui font la joie de tous les habitants et habitantes de la capitale, petits et grands, ainsi que les visiteurs français et étrangers qui viennent pour les fêtes de fin d'année.

En 2022, encore plus que les années précédentes, la Ville de Paris est très attentive à ce que ces illuminations soient les plus respectueuses possible de l'environnement et conformes aux prescriptions de la Ville en matière de consommation d'énergie. Elles s'inscrivent désormais dans le cadre du plan de sobriété énergétique mis en œuvre depuis la rentrée par la Ville. La durée maximale de ces illuminations a été raccourcie à six semaines au lieu de sept précédemment et l'extinction des feux est à 23 h 45, comme pour les autres illuminations commerciales des vitrines, alors que les années précédentes l'heure d'extinction était fixée à 2 h du matin.

Vous savez qu'il y a une soixantaine d'associations de commerçants à Paris Centre, c'est dire qu'avec seulement sept dossiers de subventions déposés à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, nous sommes en réalité dans une fourchette basse des soutiens accordés aux commerçants. Je vous précise que cette année, la subvention a été refusée à une association de commerçants qui présentaient en réalité une opération publicitaire avec une installation financée par une marque de champagne, avec du stickage de vitrine à la clé.

Je vais vous donner association par association rapidement les montants des subventions :

- DAE 241 du groupement des exploitants du forum des Halles, budget total 260 000 €, montant de la subvention 24 900 €, soit 10 % du budget.
- DAE 242, l'association de la galerie Vivienne qui pour la première fois a fait une demande de subvention avec un budget total de 7652 € et une subvention de 2000 €, soit 26 % du budget.
- DAE 243, l'association des commerçants des Grands Boulevards avec un budget total de 50 000 € qui est financé également par le 9e arrondissement, côté Paris Centre, une subvention de 10 600 €, soit 18 % du budget.
- DAE 244, l'association du quartier Montorgueil avec un budget total de 27 680 € et une subvention de 6200 €, soit 22 % du budget.
- DAE 245, l'association Bretagne Enfants Rouges avec un budget total de 14 000 € et une subvention de 4000 €, soit 29 % du budget.
- DAE 246, l'association Au fil de l'eau des commerçants de l'Île Saint-Louis, avec un budget total de 20 000 € et une subvention de 4100 €, soit 21 % du budget.
- DAE 247, l'association de la rue du Pont Louis-Philippe avec un budget total de 8450 € et une subvention de 2400 €, soit 28 % du budget.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir donner votre avis sur l'ensemble de ces délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Julien.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre

Juste une question, chaque année il y avait aussi des décorations au niveau de la rue du Temple, vous n'avez pas cité les commerçants de la rue du Temple.

Dorine BREGMAN, Adjointe au Maire en charge de la propreté de l'espace public, des commerces et de l'artisanat de proximité, de la vitalité économique et du tourisme

Je ne l'ai pas citée parce que cette association n'a pas fait de demande de subvention, tout simplement. C'est ce que je disais tout à l'heure, il y a beaucoup d'associations qui ne font

pas de demande de subvention et qui financent leurs illuminations sans demander d'aide à la Ville. Cela ne les empêche pas de devoir se conformer au plan de sobriété énergétique.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Demande de Jean-Paul MAUREL et d'Amina BOURI, je ne sais pas dans quel ordre.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Merci Monsieur le Maire. En effet, on peut se féliciter sur les progrès qui, au fil des années, diminuent cette consommation énergétique des illuminations. Bien que ce soient des événements très agréables, il n'empêche que nous avons un certain devoir dans ce domaine. Je me rappelle encore, il y a quelques années, les illuminations duraient jusque presque le 15 février, donc l'effort est important. Aujourd'hui, c'est six semaines, donc les illuminations ont commencé, six semaines, cela fait le 9 janvier, je vous invite à être vigilants sur l'arrêt de ces illuminations. L'arrêt nocturne est aussi un progrès parce qu'avant elles étaient allumées toute la nuit.

Ce sont des points positifs et je pense que nous pouvons encore aller plus loin et envisager, dans les années à venir, des illuminations ou des attractions pour les fêtes de fin d'année qui soient moins énergivores.

Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Amina.

Amina BOURI, Déléguée de Paris Centre en charge de l'histoire de Paris, de la Seine, du suivi des plans climat et de la prospective

Merci Monsieur le Maire, chère Dorine. Je voudrais, s'il vous plaît, expliquer l'abstention de notre groupe.

Comme vous le savez toutes et tous, la France fait face à une crise énergétique qui est forte, tant en termes d'approvisionnement que de production puisqu'il y a une répercussion forte sur les prix de l'énergie. Pour faire face à cette crise énergétique, mais également dans le cadre de l'accélération des actions de lutte contre le réchauffement climatique, comme Dorine BREGMAN l'a expliqué, des plans de sobriété ont été élaborés à toutes les échelles, notamment au niveau de la Ville de Paris. Du fait de ce plan de sobriété, il convient de prioriser les consommations énergétiques et de réduire au maximum celles jugées non essentielles. Celles faisant l'objet de la délibération nous paraissent moins essentielles que certaines autres, comme le chauffage des classes, des piscines et autres bâtiments municipaux. Cela est d'autant plus vrai que nous travaillons actuellement sur un plan climat ambitieux et à la hauteur des enjeux climatiques.

De fait, nous allons nous abstenir. Toutefois, comme Dorine BREGMAN nous l'a gentiment proposé, nous sommes évidemment tout à fait disposés à travailler conjointement avec l'ensemble de la majorité municipale sur ce volet crucial par la suite, afin d'accompagner au mieux les associations de commerçantes et commerçants pour célébrer les fêtes de fin d'année de manière plus écoresponsable et toujours plus sobre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire. Je ne souhaitais pas prendre la parole, mais les prises de parole de nos collègues Europe Écologie les Verts font que j'aimerais quand même réagir parce que j'ai été adjoint au Maire au commerce du 4e arrondissement et je sais toutes les

difficultés que peuvent avoir les présidents des associations de commerçants pour pouvoir mettre en place ces illuminations qui rencontrent toujours un grand succès vis-à-vis de la population puisque l'on rentre dans l'hiver et les jours sont raccourcis.

Certes maintenant on les éteint la nuit, mais c'est vrai qu'en début de soirée et en soirée, c'est tout à fait agréable, sécurisant aussi dans un certain nombre de rues d'avoir ces illuminations, et cela fait partie d'une fête populaire, de deux fêtes populaires que sont Noël et les fêtes de fin d'année.

Je crois qu'il faut faire attention, dans la volonté que nous avons tous évidemment d'aller vers plus de sobriété, à ne pas non plus faire du symbolisme. Il y a de grands domaines dans lesquels il y a des émissions de gaz à effet de serre très importantes, je ne suis pas sûr que les illuminations de Noël pendant six semaines fassent partie des domaines où il y a des émissions de gaz à effet de serre extrêmement importantes et je pense que nous ferions peut-être mieux d'avoir des débats sur les questions de rénovation énergétique, notamment dans le parc privé, je sais que nous aurons de belles délibérations sur le parc social et j'en profite pour saluer l'effort fait par la Ville en termes d'investissement là-dedans. Il y a évidemment beaucoup de choses à faire, ce n'est pas une critique vis-à-vis de la Ville, c'est une critique qu'on peut se faire à tous.

Sur les illuminations de Noël, il faut aussi évidemment, je pense, trouver un bon équilibre entre plaisir et sobriété.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous sortons de deux années vraiment très dures, nous sommes dans une noirceur et une crise morale majeure avec des résurgences millénaristes et avec des comportements qui révèlent les vraies inquiétudes. Je crois que Noël est le moment festif, nous parlons de leds, nous parlons de consommation faible d'électricité qui s'arrête en plus à une heure assez tôt dans la nuit. Fessenheim a fermé, nous avons quand même encore de la ressource, il ne s'agit pas de gaz ou de pétrole, mais d'énergie nucléaire, donc a priori propre.

Je suis plutôt, moi, pour maintenir cette tradition de Noël qui est une belle tradition familiale qui éclaire notre fin d'année, malgré les moments très difficiles que beaucoup vivent aujourd'hui.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois que tous les groupes ont pu s'exprimer. Je salue en tout cas la combinaison d'une tradition très ancienne et d'efforts de sobriété dans le matériel et dans les horaires.

Je voterai avec plaisir ces délibérations puisque Dorine a proposé d'en regrouper sept. La DAE 241, 242, 243, 244, 245, 246, et 247. Je vous propose de les voter ensemble. Je viens de comprendre, merci Dorine, pourquoi la galerie Vivienne faisait désormais partie des associations subventionnées. En tout cas, ses éclairages sont très, très beaux, je suis tombé dessus ce week-end et je m'en félicite.

Nous votons les sept sauf s'il y a des demandes de vote dissocié.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Merci aussi pour cet effort de sobriété dans la présentation, puisque nous en avons voté plusieurs d'un coup.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations DAE 241, DAE 242, DAE 243, DAE 244, DAE 245, DAE 246 et DAE 247 sont adoptées à la majorité avec 5 abstentions (A. Bouri, J. Boutault, C. Faugeron, J-P Maurel, R. Rémy-Leleu)

2022 DASCO 136 Collèges publics - Contribution (1 643 555 euros) de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2023

2022 DASCO 137 Collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (91 206 euros) au titre des services de restauration pour 2023

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous changeons de sujet à présent en passant aux affaires scolaires dont nous avons déjà dit un petit mot, avec la restauration puisque ce sont les collèges. Karine BARBAGLI va tout vous expliquer pour la DASCO 136 et 137, peut-être conjointes ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Oui, direction les délibérations DASCO avec les premières délibérations qui concernent des collèges, les deux premières sur la restauration scolaire.

La première sur les collèges dotés d'une restauration autonome. Il ne nous reste plus qu'un collège à Paris Centre qui correspond à cette catégorie, le collège Montgolfier. C'est un bâtiment qui n'a pas de réfectoire, donc les 6e déjeunent dans l'école Vaucanson et les autres au lycée Turgot. Cette délibération vote une subvention aux 16 collèges dotés d'un service autonome pour 1 643 555 €. Pour le collège Montgolfier, il s'agit d'un montant de 94 888 € pour l'année à venir.

La deuxième concerne les collèges publics en cité scolaire, une autre formule. Nous avons deux collèges en cité scolaire, le collège Victor Hugo et le collège Charlemagne. Le collège Charlemagne, c'est une nourriture cuisinée sur place, donc c'est une subvention d'équilibre de 91 206 €, dont celle de Charlemagne, pour des repas établis à 3,07 € par repas. Pour le collège Victor Hugo qui est en liaison froide, c'est un prix unitaire déclaré par le collège de 3,43 €. Cette grille tarifaire est utilisée également pour le calcul d'une subvention d'équilibre pour les collèges dont les dépenses au titre de la restauration scolaire sont supérieures aux recettes, ce qui n'est pas le cas pour les deux collèges de Paris Centre.

Je vous prie de bien vouloir voter ces deux délibérations, la DASCO 136 et la DASCO 137.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Antoine.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci Monsieur le Maire. Merci à Madame la Première adjointe. Simplement, sur le collège Montgolfier, je n'ai pas pu assister au dernier conseil d'administration du lycée Turgot, mais j'ai entendu que les parents et élèves avaient voté contre le fait que la restauration des élèves de Montgolfier continue à Turgot. Est-ce que vous avez des éléments là-dessus ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Nous avons la même information, nous n'avons pas pu être présents non plus, mais nous avons effectivement cette information. En fait, le CA n'a pas de pouvoir sur cette compétence d'accueillir des collégiens ou pas, donc c'est un vote purement symbolique qui nous a beaucoup surpris. On voit les effets du fait qu'il n'y ait pas de famille de Paris Centre dans Turgot. Je pense que tout le monde aurait envie que les collégiens aient un espace d'alimentation proche de leur établissement. Puis, surtout, la partie administrative du

collège a voté que cela ne posait pas de problème dans l'emploi du temps des lycéens, c'est ce qui nous a été rapporté, en tout cas, de ce drôle de vote.

Pour le moment, nous n'avons pas de solution sur le territoire de Paris Centre pour accueillir trois niveaux, à savoir 12 divisions du collège Montgolfier, dans un autre établissement pour les faire déjeuner. Donc, l'établissement Turgot est à proximité, offre cette possibilité et continuera de l'offrir. Nous cherchons bien sûr d'autres solutions, mais, pour le moment, nous ne les avons pas identifiées, le SRS continue à chercher.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Si je peux juste compléter, je vous avais fait la proposition d'éventuellement ouvrir une petite restauration à l'endroit de la nouvelle cuisine de Paris Centre, vous m'aviez dit que ce n'était pas possible. Ce n'est peut-être pas possible pour l'ensemble des collégiens de Montgolfier, mais est-ce que c'est possible de le faire juste pour une petite partie qui désengorgerait le lycée Turgot ?

Pour avoir discuté un petit peu avec les élèves du lycée Turgot et les parents qui représentent leurs enfants, certains n'ont qu'une heure pour manger et ils font la queue pendant parfois un certain laps de temps qui peut durer plus d'une demi-heure, donc ils ont à peine une demi-heure pour manger derrière. J'ai cru comprendre qu'ils avaient une autorisation de passer plus rapidement, mais tout le monde n'est pas au courant, même ceux qui sont au courant et qui essaient d'utiliser ce pass finalement se retrouvent à quand même faire la queue, et quand on a qu'une demi-heure pour déjeuner et qu'ensuite on enchaîne avec un cours, ce n'est pas toujours évident.

Je pense qu'il y a quand même un vrai problème au niveau de la restauration du lycée Turgot et je pense que cela devient urgent de trouver un endroit pour que les collégiens de Montgolfier puissent prendre leur repas.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Vous connaissez l'état des bâtiments de Paris Centre, on ne peut pas faire de miracle et créer de nouveaux bâtiments hors-sols. Donc, pour le moment, je ne sais pas si tu veux répondre, Ariel, sur la cuisine centrale de Paul Dubois, mais cela ne fait vraiment pas partie des prérogatives de cette cuisine centrale qui nécessite beaucoup d'espace pour pouvoir fonctionner et dont les collégiens de Montgolfier pourront bénéficier au moins sur les 6e.

Voilà l'état des choses aujourd'hui, mais nous avons bien conscience de cette demande et nous continuons à chercher.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. En tout cas, je note le point, nous le connaissons.

Sur la cuisine centrale, rien n'est exclu puisqu'elle n'a pas vocation nécessairement à prendre la totalité du bâtiment. Pour l'instant, notre effort vise surtout à faire décoller ce projet, y compris via une rallonge budgétaire puisqu'il est maintenant établi que le montant d'investissement que j'ai mentionné tout à l'heure était insuffisant. J'ai bon espoir que nous y arrivions et que nous arrivions à faire décoller ce projet.

Il restera des espaces vacants, j'ai discuté avec la Ville, il y a beaucoup de projets de différents adjoints et de différentes directions pour les espaces qui seront vacants. Dès que nous les connaîtrons, je pense que nous pourrons mettre en concurrence et à l'arbitrage les différents projets.

Il y a aussi la possibilité dans les bâtiments qui peuvent être amenés dans le futur à être libérés à la Ville, pourquoi pas, je pense que c'est bien que nous la fassions valoir auprès de la Ville. Il y en aura sans doute dans le futur, sans doute au prix de travaux aussi, donc il faudra budgéter. En tout cas, je note cette proposition.

Je vous propose que nous votions sur les délibérations DASCO 136 et 137 ensembles qui portent sur le financement de cette restauration en collège dans les différentes modalités. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DASCO 73 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (508 160 euros) et subventions travaux (76 074 euros).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec les collèges publics parisiens, mais plus sur la restauration, c'est la DASCO 73.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Ce sont des dotations complémentaires de fonctionnement pour un montant de 508 160 € et des subventions pour travaux pour un montant de 76 074 €. Avec deux collèges de Paris Centre concernés par la première partie pour des dépenses de viabilisation liées aux fluides pour 4 000 € pour le collège Jean-Baptiste Poquelin, 6 000 € pour le collège Montgolfier.

Ces établissements ont tous deux reçu 2 000 € de subventions au titre des dépenses de viabilisation, mais cela vient compléter ces dépenses puisque vous connaissez le problème de l'augmentation des fluides actuel. Aucun collège de Paris Centre n'est concerné par les travaux urgents.

Je vous prie de bien vouloir voter cette délibération, DASCO 73.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je propose de la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous passons à la DASCO 112. C'était donc la 73 ?

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

J'avais 72 sur l'ordre du jour et 73 sur mon document, donc je ne sais pas.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour être sûr, 73 ou 72. 73 ? Allez, adjugé 73. Il est donc voté, merci. Je ne sais pas pourquoi nous avons 72. En revanche, la suivante a du 12, mais c'est 112. C'est la DASCO 112 et elle concerne la caisse des écoles. Voilà, un petit rébus.

22 DASCO 112 CDE (secteur Paris Centre) - Subvention 2023 (5 737 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire et avenant à la COF 2022-2024

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Cette délibération concerne la Caisse des écoles de Paris Centre pour la subvention 2023 de fonctionnement pour la restauration scolaire, périscolaire, extrascolaire et l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec une subvention pour un montant de 5 737 000 €.

Dans un contexte économique inflationniste avec la guerre en Ukraine et la crise climatique qui se traduit par une nette hausse des prix des matières premières alimentaires et énergétiques et des rémunérations salariales en hausse également avec le dégel du point d'indice, le tout en parallèle, il est important de souligner que la Ville a décidé de ne pas augmenter le coût de la restauration scolaire payée par les familles dans ce marasme actuel.

À l'issue du dialogue budgétaire, ce montant a été voté et consiste à plus de 22 % d'augmentation par rapport à la subvention de l'année 2022.

Je vous prie de bien vouloir voter la délibération DASCO 112.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Antoine SIGWALT.

Antoine SIGWALT, Conseiller de Paris Centre

Merci beaucoup nous allons évidemment voter cette subvention parce que nous avons besoin que la Caisse des écoles fonctionne, et effectivement, la hausse des prix fait que nous avons besoin de la financer.

Cela dit, la façon dont les choses sont présentées, je rebondis sur ce que j'avais déjà dit au conseil de secteur à ce sujet, donne l'impression que c'est une subvention exceptionnelle à cause d'une crise exceptionnelle.

En fait, la grille tarifaire n'a pas été revalorisée depuis 2015, et rien qu'entre 2015 et 2021 il y avait déjà 10 % de hausse sans rapport avec la guerre en Ukraine, sans rapport avec la hausse des prix des matières premières ou avec la crise énergétique que nous connaissons actuellement.

En fait, nous avons un petit peu l'impression que la mairie espère que le prix du repas va rester à ce prix-là pour toujours et que nous sommes en train de geler les prix, que les familles ne paient pas plus cher aujourd'hui, mais paieront un jour, le jour où nous nous rendrons compte que nous n'avons plus les capacités pour nous endetter. Donc là, c'est la dette qui paie. Je prends l'exemple des repas, mais en fait cela concerne beaucoup de choses, ce ne sont pas seulement les repas. La façon dont était écrite la délibération donnait l'impression que les prix allaient baisser dans les prochaines années. Moi je mets ma main à couper que les prix ne vont pas baisser.

Je me demande ce que prévoit la mairie comme capacité de financement. La hausse de la taxe foncière est sûrement une chose, mais en attendant, nous avons une dette qui s'accroît sans cesse et nous avons l'impression que l'effort est de plus en plus important et qu'à un moment cela va rompre et que nous n'aurons plus les capacités budgétaires.

Donc voilà, simplement sur la façon dont a été écrite la délibération, et quand j'ai vu que la grille tarifaire était gelée depuis 2015, je m'interroge un petit peu sur le fait de mettre un mécanisme de revalorisation automatique, pas au niveau de la hausse des prix liée à la crise énergétique, mais simplement dire que quand le SMIC est revalorisé, nous pouvons peut-être aussi revaloriser la grille tarifaire. Je n'ai pas envie que les familles demain paient

leur repas 10 % ou 20 % ou même 50 % plus cher, simplement, dans l'ensemble, je me rends compte qu'il y a beaucoup de choses comme cela qui ne sont pas indexées et qu'en fait nous sommes en train de tirer la dette à la hausse sans jamais mettre le financement derrière.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Alors, il y avait Audrey PULVAR qui voulait intervenir.

Audrey PULVAR, Adjointe à la Maire de Paris en charge de l'alimentation durable, de l'agriculture des circuits courts, Déléguée de Paris Centre en charge de l'agriculture, de l'alimentation durable et des circuits courts

Simplement pour apporter des éléments de réponse à notre collègue et le rassurer. Vous parlez du SMIC, oui, le SMIC augmente, mais tout le reste des charges des personnes percevant le SMIC augmente également. Le prix de base, le tarif le plus social pour la restauration collective parisienne aujourd'hui, y compris à Paris Centre, est de 0,13 € le repas, le plus élevé est de 7 euros. Est-ce que vous voulez augmenter le tarif de 7 euros par repas qui me semble déjà élevé ? Ou est-ce que nous augmentons le tarif social de 0,13 €, sachant que les familles qui en bénéficient ont perdu du pouvoir d'achat et vont encore en perdre l'année prochaine ?

La Maire de Paris s'est engagée, j'en suis particulièrement ravie, à ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et à garder à la Ville de Paris la capacité de lutter contre la précarité alimentaire, de lutter contre l'injustice sociale face à une alimentation de qualité en continuant de proposer aux familles une restauration collective tout à fait accessible.

Alors, effectivement, nous passons par une augmentation ponctuelle des subventions à nos gestionnaires, mais on passe aussi par la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire que nous mettons en place et qui permet de dégager de très très importantes marges de manœuvre pour les gestionnaires, et par la stratégie d'une plus grande végétalisation de notre alimentation, en passant par exemple à deux repas végétariens par semaine, ce qui est l'objectif fixé par le plan alimentation durable que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, dont le vôtre, a voté, l'échéance étant fixée au 1er septembre 2023. Nous dégageons, là aussi, de la marge de manœuvre financière pour les gestionnaires, ce qui leur permet pour les repas autres que les deux repas végétariens par semaine d'avoir plus de ressources pour acheter des protéines carnées de meilleure qualité. C'est meilleur pour la planète, c'est meilleur pour la santé des Parisiens et des Parisiennes et c'est meilleur pour nos producteurs qui ont les méthodes agricoles que soutient la Ville de Paris puisqu'ils ont un meilleur revenu grâce à cette commande publique. Donc j'ai bon espoir que nous pourrons continuer à pratiquer cette politique publique en matière de restauration collective.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois qu'il y a vraiment trois débats distincts dans cette discussion.

Il y en a un qui concerne les économies que nous pouvons faire, qui sont quantifiables ou inquantifiables, sur la santé avec une amélioration, Audrey PULVAR vient de le mentionner.

Il y a ensuite l'économie que nous en attendons à terme, effectivement, ce sera à terme puisque dans l'immédiat, le passage à la sortie du plastique à usage unique, tout cela, ce sont des coûts.

Puis, il y a un troisième débat qui est celui de savoir quel choix politique nous faisons sur, notamment, le prix des repas et qui, en réalité, ne concerne pas directement la Caisse des écoles, et c'est un peu schizophrène pour nous, mais nous sommes membres, pour certains, du comité de gestion, en l'occurrence Président en ce qui me concerne, de la Caisse des écoles. En tant que Président de la Caisse des écoles, il faut que j'aie une subvention d'équilibre structurellement, la Caisse des écoles est déficitaire structurellement et elle l'est de manière croissante, en tout cas dans la période récente, à mesure que sont

prises les décisions politiques que je soutiens par ailleurs en tant qu'élu, celle notamment de ne pas augmenter le prix pour les familles ou, par exemple, d'augmenter la masse salariale via l'indexation, la déprécarisation. Tout cela représente soit des limitations de recettes, soit des augmentations des coûts. Mais, évidemment, dans un contexte où les coûts augmentent par ailleurs, dès lors que ce sont des décisions politiques, il est logique qu'elles soient reflétées par une augmentation de la subvention de la Ville aux caisses des écoles qui n'ont pas cette décision politique. Ce n'est pas à la Caisse des écoles qu'on décide de la politique de tarification. C'est pour cela que nous ne pouvons pas demander à la Caisse des écoles de ne pas être subventionnée sur des décisions qui sont prises par le Conseil de Paris et qui sont politiques.

J'ajoute que nous avons quand même d'autres marges d'espoir qui sont en forme d'inquiétude pour moi, je le dis en tant que Président de la Caisse des écoles. D'abord, avec cette subvention, il nous reste une partie à financer, il y a une partie qui est déficitaire structurellement qui ne fait pas partie des objets de la Caisse des écoles, ce sont les voyages. Si c'est nécessaire, nous supprimerons une partie de cette activité parce qu'elle est déficitaire et qu'elle ne fait pas partie de la mission de la Caisse des écoles.

Puis, de manière inquiétante pour l'année prochaine, nous avons reçu, je le dis ici, les premières offres dans le cadre du renouvellement du marché alimentaire pour la partie liaison froide qui concerne trois des quatre arrondissements, et elles sont en très forte augmentation par rapport aux années précédentes. C'est une source d'inquiétude, il faudra vraisemblablement, si les prix se maintiennent, que nous ayons une subvention d'équilibre au moment du budget supplémentaire, je le dis d'ores et déjà. Nous espérons aussi pouvoir négocier un petit peu.

Dans cette hausse des tarifs, il y a beaucoup de choses, il y a les denrées alimentaires, il y a un certain nombre d'investissements écologiques aussi. Nous verrons ce qui en sortira, mais cela me convainc d'une chose, et cela c'est l'espoir, il faut que nous accélérions sur le passage à une liaison chaude dans les quatre arrondissements parce que si c'est un investissement, un investissement plus important que ce qui avait été envisagé au départ par la Ville, c'est un véritable investissement qui, lui, devrait nous permettre de réduire nos coûts puisque, lorsque nous sommes acheteurs des denrées, nous subissons une augmentation moindre que lorsque nous achetons la prestation.

Voilà pour vous répondre de manière plus générale.

C'est une délibération importante, la Caisse des écoles est un service extraordinairement important, donc cela justifie que nous en parlions un petit peu. Nous aurons ce débat aussi au comité de gestion de la Caisse des écoles, bien entendu, très prochainement.

C'était la DASCO 112. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DFPE 177 Subventions (68 800 euros) à deux associations - avec convention - pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'institution scolaire.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec cette fois-ci les familles et la petite enfance, les crèches ou plutôt les liens entre les parents, les enfants et les écoles. C'est la DFPE 177 et c'est Karine qui poursuit.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Dans DFPE il y a famille, et c'est une délégation qui est à destination des familles avec une subvention pour deux associations, dont la Ligue de l'Enseignement qui intervient sur Paris Centre.

Avec grand plaisir, j'ai une école supplémentaire qui s'est ajoutée à leur action cette année avec l'école 12 Dussoubs, la maternelle, qui bénéficie de ce dispositif qui a vocation à faire rentrer les parents dans l'école. Malheureusement, le COVID a fait que les parents restaient à l'extérieur de l'école et certains parents ne connaissent pas le fonctionnement, les écoles ont des temps scolaires, des temps périscolaires, etc.

Toutes les actions menées par la Ligue pour l'Enseignement permettent aux enfants d'avoir leur place dans l'école, ce qui correspond complètement aux objectifs du Plan éducatif de territoire, le PEDT, pour ceux qui connaissent cet acronyme. Nous avons des écoles qui organisent des soirées pour parents avec des débats, des conférences, mais également des soirées de jeux, de façon que parents, enseignants et périscolaires puissent se rencontrer, créer des liens et cela est important, et également des liens entre parents. La Ligue de l'Enseignement est également intervenue lors d'une rue aux enfants pour financer la partie goûter, par exemple.

Les subventions s'élèvent à un montant de 68 800 €, donc je vous demanderai de bien vouloir voter la DFPE 177.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Karine. Qui a des demandes d'intervention ? Non.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie. Abstentions, pas d'explication de vote ?

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre, Conseiller d'arrondissement

Nous pouvons faire une rapide explication de vote. Cela concerne la Ligue de l'Enseignement qui avait organisé un concours d'éloquence pour lequel les prises de parole posaient question sur la question de la laïcité, donc nous ne souhaitons pas soutenir cette association particulièrement. Nous nous abstenons.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il faudrait savoir, si l'on trouve des subventions, quand on trouve des financements extérieurs, vous n'êtes pas contents, moi je me félicite qu'ils nous subventionnent en tout cas pour cette activité.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

Oui, c'est vraiment un plus pour les familles de Paris Centre.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je reprends le vote, pardon. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à la majorité avec 4 abstentions (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron)

2022 DJS 128 Convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons la prochaine délibération qui concerne la mairie de Paris Centre et c'est une concession, c'est la DILT… pardon je me trompe, c'est d'abord la DJS et c'est toujours la restauration scolaire, en fait nous aurions dû la présenter avec les autres restaurations scolaires. Mais la restauration scolaire pour les stages Paris Sport Vacances, Karine la présente.

Karine BARBAGLI, Première adjointe en charge du logement, des familles, de la petite enfance, des affaires scolaires et de la qualité de la restauration scolaire

C'est la nouvelle convention pour les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des stages Paris Sport Vacances.

Qu'est-ce qu'un stage Paris Sport Vacances ? Benoîte l'expliquerait peut-être mieux que moi, mais par exemple, pour les vacances de fin d'année, il y aura trois stages sur la première semaine Sport et Culture au gymnase Saint-Merri, deux Paris Sport Vacances parcours dans les Halles et également deux stages demi-journées de basket-ball au centre Michel le Comte.

Cela permet un achat unique de repas pour toutes les catégories de convives aux caisses des écoles qui ensuite accueillent ces groupes d'enfants dans les écoles dont les centres de loisirs sont ouverts à proximité des gymnases, à proximité des piscines.

Le prix d'achat unitaire pour cette année est fixé à 8,23 € dans les dialogues budgétaires qui ont eu lieu entre toutes les caisses des écoles et la DJS.

Je vous prie de bien vouloir voter cette nouvelle convention avec les 17 caisses des écoles en vue de la restauration des enfants et des jeunes qui participent aux stages de Paris Sport Vacances, une richesse de territoire également.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Absolument, soutien aux jeunes, nous en reparlerons un peu plus tard dans le conseil, d'ailleurs.

DJS 128. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DILT 8 Concession de services cabines photographiques, autorisation de signature.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je tiens au service de cabine photographique, c'est la DILT 8 et c'est Luc FERRY qui la présente.

Luc FERRY, Délégué de Paris Centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Je pensais qu'il y avait une autre DASCO avant, non une DFPE avant, mais bon. Je veux bien me lancer. Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Nous sommes sollicités aujourd'hui pour autoriser la signature d'un contrat de concession de service portant sur la mise en place et l'exploitation de cabines photographiques et photocopieurs dans les mairies. Sur l'ensemble de Paris cela implique 18 cabines photographiques et 23 photocopieurs.

Aujourd'hui, il a été lancé le processus d'appel à candidatures, deux sous-missionnaires ont été retenus dans un premier temps, la Société de Construction Mécanique et ME Group France. À l'issue des évaluations de la satisfaction des deux critères, le mécanisme de redevance et la valeur technique des installations – nous regrettons qu'il n'y ait pas un troisième critère qui serait un critère RSE – c'est le sous-missionnaire Société de Construction Électromécanique qui a été retenu avec pour indicateurs financiers une redevance variable trimestrielle de 25 % du chiffre d'affaires et une part fixe par appareil de 500 € par trimestre. Sur l'équilibre du contrat, il n'y a pas de commentaire particulier, cela nous semble assez équilibré entre les revenus générés pour Paris et les revenus générés pour l'entreprise sous-missionnaire.

Je vous propose de voter cette délibération qui autorise la Maire de Paris à signer ce contrat de concession de service public.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Luc, élu en charge de la qualité des services publics de nous avoir expliqué cette délibération très technique. Je dois dire que c'était difficile de savoir pourquoi une société avait été choisie plutôt que l'autre, merci de ces explications.

Sur cette base, je vous propose que nous votions la DILT 8 s'il n'y a pas de questions. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Je rappelle, mais cela peut fait l'objet aussi du vote avec les chaises, que je souhaiterais que nous ayons une machine de distribution de boissons dans la mairie. C'est un autre marché, si vous êtes d'accord, nous allons essayer de le passer. Je dis cela parce que nous en avions dans l'ancienne mairie et que pour les jeunes, notamment, il y a les partisans du chocolat chaud et ceux des boissons. Il faut que nous trouvions quelque chose qui réponde à nos critères. Nous allons faire un petit groupe de travail là-dessus. J'entends fontaine de chocolat chaud à ma droite, on va faire un petit sondage sur cela.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DJS 152 Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023

2022 DJS 162 Adaptation exceptionnelle du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2022

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Justement, nous avons parlé du dispositif Paris Sport Vacances, nous allons parler de Paris Jeunes Vacances. C'est toujours une offre à destination des jeunes et nous passons donc à une autre séquence du conseil de Paris Centre avec des délibérations qui viennent de la Direction de la Jeunesse et des Sports, et c'est donc naturellement Jimmy BERTHÉ, en sa qualité d'Adjoint en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, qui présente les deux prochaines, je crois, qui concernent toutes les deux Paris Jeunes Vacances. DJS 152 et 162.

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chères habitantes et habitants. Cette délibération porte sur la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2023 et l'abondement exceptionnel de l'enveloppe pour l'année 2022.

À l'échelle parisienne, environ 13 % des jeunes ne partent jamais en vacances. C'est la raison pour laquelle ce dispositif a vu le jour en 2003, créé par la Ville de Paris afin d'aider des jeunes à concrétiser des projets de vacances en toute autonomie et sous forme d'une aide directe de 200 €.

Le contexte de crise sanitaire a eu par ailleurs un impact sur la mobilité internationale, mais aussi nationale avec des déplacements plus difficiles et rapidement onéreux. En conséquence, l'année 2022 a vu le nombre de demandes d'aide exploser, augmenter très rapidement et significativement. La quasi-totalité de l'enveloppe votée en décembre 2021 pour l'année 2022 a déjà été utilisée au cours des vacances d'été et le sera totalement sur l'ensemble de l'année. En juin 2022, le nombre de dossiers reçus par la Ville était supérieur à l'enveloppe votée par le Conseil de Paris, 1254 dossiers, et plusieurs arrondissements ont été contraints de refuser des candidatures.

Cette situation confirme néanmoins le besoin des jeunes de partir en vacances, il apparaît alors nécessaire d'abonder exceptionnellement l'enveloppe du dispositif afin de permettre à un plus grand nombre de jeunes de bénéficier d'une aide de départ en vacances.

Au total, 1 125 jeunes ont bénéficié d'une aide Paris Jeunes Vacances en 2022. Cette aide, comme je vous l'ai dit, s'élève à 200 € par bénéficiaire. Il est proposé d'abonder par redéploiement l'enveloppe de 50 000 €, ce qui correspondrait à 250 aides supplémentaires d'ici la fin d'année. Cette enveloppe supplémentaire sera répartie entre les arrondissements selon le mode de calcul habituel. Pour vous donner une idée, en 2022, Paris Centre a eu 38 enveloppes.

À la lumière de ces éléments, je vous demande d'autoriser d'abonder l'enveloppe budgétaire du dispositif Paris Jeunes Vacances d'un montant de 50 000 €, donc de nous autoriser à verser 250 aides financières supplémentaires dans le cadre du dispositif Paris Jeunes Vacances, véritable outil de justice sociale, et je soumets aussi à votre vote la poursuite du dispositif en 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Jimmy. Ce sont aussi des choix politiques et j'avais été frappé par ce taux de jeunes qui ne partent pas en vacances, 13 % de jeunes Parisiens. Je me félicite que nous puissions, dans ce contexte un petit peu dur budgétairement, augmenter cette enveloppe.

Ce sont les deux délibérations DJS 152 et 162. Est-ce qu'il y a des questions ? Des demandes d'intervention ? Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire. Nous avions déjà débattu, je crois, l'année dernière, de ce sujet.

Quand j'étais, il y a quelques années, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse, je crois que c'était un dispositif qui devait disparaître et finalement qui a dû être relancé. Il m'a toujours posé des questions parce que je ne suis pas sûr que l'information passe à tous les jeunes qui pourraient être éligibles à ce chèque et je trouve que cela crée une forme d'injustice entre ceux qui sont au courant du dispositif et ceux qui ne le sont pas.

Deuxièmement, c'est vrai que c'est très important que des jeunes puissent partir en vacances, et pourquoi ne pas les aider. Je me pose juste la question de savoir si cet argent, en le gardant et en le fléchant toujours pour la jeunesse, ne serait pas plus utile sur d'autres dispositifs qui concerneraient davantage leur vie quotidienne ou leur vie culturelle par exemple. Je sais qu'il y a beaucoup de choses mises en place là-dessus, mais aujourd'hui il est important, sur tous les budgets de la Ville, de s'interroger sur la manière dont nous les dépensons et la manière la plus utile notamment aux jeunes.

C'est pour cela que je m'abstiendrai sur ces dispositifs.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a d'autres dispositifs, évidemment, je crois que nous sommes amenés à en voter, Jimmy en présente régulièrement.

Je pense que du point de vue de l'information, bien sûr, c'est notre objectif que de diffuser toujours l'information, le recours au droit d'une manière générale est un grand sujet. Shirley y travaille, sur tout un ensemble d'autres droits, mais de ce point de vue je crois que nous pouvons nous féliciter que Quartier Jeune, une maison pour la jeunesse, ait été créé dans l'ancienne mairie du 1er arrondissement, cela permet justement de diffuser ce genre d'information.

Peut-être Jimmy pour ajouter quelque chose ?

Jimmy BERTHÉ, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse et de la vie étudiante, de l'animation locale, des métiers de la mode et des créateurs

Je voulais juste compléter et dire que, justement, Quartier Jeune concentre les services et les aides à destination des jeunes Parisiens, et nous avons remarqué, depuis l'ouverture de Quartier jeune, qu'il y avait une augmentation des demandes pour Paris Jeunes Vacances, pour le sport, pour l'aide aux soins, etc.

Donc l'information circule de mieux en mieux et c'est vrai que nous, avec Shirley, et même avec Catherine, nous faisons attention à ce que les centres sociaux, les centres de jeunesse, que tout le monde soit informé lorsque les appels à candidatures s'ouvrent.

Comme vous le savez, nous regardons les dossiers en commission et nous faisons attention, évidemment, au budget, aux projets, au règlement du dispositif.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Jean-Paul MAUREL.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

En tant que, moi aussi, ancien Adjoint à la jeunesse entre 2008 et 2014, je trouve vraiment sympathique le fait qu'aujourd'hui il y ait trop de demandes, parce qu'à mon époque, nous avions des chèques vacances qui n'étaient pas utilisés dans des proportions assez importantes. Il y a une évolution, l'information circule certainement mieux et je m'en réjouis.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Catherine TRONCA.

Catherine TRONCA, Adjointe au Maire en charge de la santé publique et environnementale, des seniors, des solidarités entre les générations, de l'accessibilité universelle et des personnes en situation de handicap

Juste une petite précision, parce que je siège à la commission. D'abord, c'est très sérieux, c'est vrai Pacôme, c'est intéressant d'avoir dans sa vie quotidienne de la culture, mais là c'est fondamentalement différent : tu pars en vacances, tu abandonnes tes copains et tes copines. Un des critères qui est absolument indispensable et qui fait que nous rejetons éventuellement des dossiers, c'est l'autonomie. C'est-à-dire que le jeune se débrouille tout seul, il fait son projet tout seul, il organise ses vacances avec une petite aide. Je trouve cela assez chouette, cela le lance un petit peu dans une vie en dehors de chez lui tous les jours.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. La deuxième délibération, comme expliquait Jimmy, vient entériner le fait qu'il y a de plus en plus de demandes, donc c'est que, d'une certaine manière, l'information circule mieux.

Je vous propose de voter ensemble les deux délibérations. DJS 152 et 162. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les deliberations DJS 152 et DJS 162 sont adoptées à l'unanimité.

2022 DLH 290 Réalisation, 6 rue d'Aboukir (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 40 logements sociaux (24 PLAI - 16 PLUS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (6 857 973 euros).

2022 DLH 402 Location de l'immeuble 6, rue d'Aboukir (Paris Centre) à ELOGIE-SIEMP- Bail emphytéotique.

2022 DLH 316 Réalisation 4 rue Saint-Martin (Paris Centre) d'un programme de création d'une résidence jeunes actifs comportant 50 logements PLA-I par RATP Habitat - Subvention (274 620 euros).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons. Nous entrons dans la phase du conseil où nous allons travailler sur beaucoup de sujets liés au logement avec la création et l'achat de logements. C'est donc naturellement Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat, qui va nous présenter toute une série de délibérations avec peut-être quelques regroupements, mais je le laisse les proposer.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais effectivement faire quelques regroupements puisqu'il y a plusieurs délibérations qui concernent mes délégations.

Dans un premier temps, si vous en êtes d'accord, je vous propose de présenter trois délibérations : la DLH 290 et la DLH 402 qui concernent 6, rue d'Aboukir ainsi que la DLH 316 qui concerne la réalisation 4, rue Saint-Martin d'une résidence pour jeunes actifs.

J'ai souhaité regrouper ces deux délibérations qui font suite à un appel à projets urbain innovant que nous avons lancé dans le cadre de Réinventer Paris avec pour objectif de transformer des bureaux vacants en logements.

Le premier immeuble dont je vais vous parler est le 6, rue d'Aboukir qui abritait Enedis jusqu'en 2019 et qui est aujourd'hui occupé par Emmaüs qui gère un accueil de jour ainsi qu'un centre d'hébergement pour femmes avec enfants de 140 places, un atelier d'artistes en exil et également une toiture réservée à l'agriculture urbaine gérée par l'association Veni Verdi. À la suite de cet appel à projets, cet immeuble a été acquis par la Ville et confié à ELOGIE-SIEMP, c'est un bâtiment R+3 avec trois niveaux de sous-sol ce qui s'explique par le fait qu'il y a une destination très particulière à cet immeuble, un centre de répartition électrique ainsi qu'un certain nombre d'installations dans les étages, avec des toitures terrasses très importantes.

Il va y avoir une réhabilitation lourde de cet immeuble qui doit bien évidemment tenir compte du caractère patrimonial du bien et des exigences du plan climat. Des travaux traditionnels que vous connaissez : traitement plomb, façade, isolation intérieure et extérieure, traitement menuiseries, couverture, etc., ainsi qu'un diagnostic de réemploi de tout ce qu'il sera possible de réutiliser seront menés par le bailleur social à l'adresse.

À l'issue de ces travaux, nous aurons la chance d'avoir 24 PLAI du T1 au T5 mis à la disposition du parc social ainsi que 16 PLUS du T1 au T4. Nous aurons sur ces 40 logements 20 logements réservés à la Ville de Paris. En plus, dans ce programme, nous aurons quatre locaux d'activité dédiés à l'ESS pour un total de 455 m², un centre d'accueil de jour – nous réutilisons le centre d'accueil de jour mis en place dans la période transitoire – de 340 m², et une toiture qui sera végétalisée avec pour objectif d'y développer l'agriculture urbaine.

Ce projet verra le jour en mars 2026, il revêt un coût global de 19 millions d'euros dont près de 13 millions d'euros pour les travaux avec une subvention de la Ville de 6,9 millions d'euros et 2,2 millions d'euros de fonds propres mis par le bailleur.

C'est un projet intéressant aussi de manière patrimoniale, comme je vous l'ai dit, en termes électriques, en termes d'histoire de l'électricité et d'accès à l'énergie. Les trois sous-sols sont très importants dans l'histoire parisienne et je crois que les élus du 2e arrondissement le savent très bien.

Aussi, nous avons demandé à la commission du Vieux Paris et à la DRAC de nous accompagner dans la sauvegarde de ce patrimoine et un certain nombre de visites sont en cours qui doivent nous permettre d'identifier les éléments les plus patrimoniaux, les plus intéressants, dans cette réhabilitation afin que nous puissions les conserver. Ce qui sera sans intérêt sera démantelé et les mètres carrés restants seront mis à disposition en termes de gestion technique pour le bâtiment ainsi créé.

Le deuxième bâtiment est un bâtiment bien connu des habitants du 4e arrondissement puisqu'il s'agit du siège historique de l'AP-HP situé avenue Victoria, l'AP-HP ayant décidé, dans le cadre de la réimplantation et de la réorganisation de ses sites, de transférer son siège à l'hôpital Saint-Antoine dans le 12e arrondissement. Ce bâtiment, ce siège, situé au 3, avenue Victoria et au 4, rue Saint-Martin a été versé à l'appel à projets Réinventer Paris 3, toujours dans le même objectif de transformer un maximum de bureaux vacants en logements. L'objectif mis dans le concours est de transformer ces 30 000 m² sans dépasser 50 % maximum de bureaux, le reste devant être absolument réservé au logement et, petite subtilité, ces 50 % de bureaux devaient obligatoirement contenir les rez-de-chaussée avec une vocation ouverte et animée sur le reste de la ville pour justement avoir un bâtiment constructeur de ville et ouvert à un maximum d'habitants et d'habitantes.

Les lauréats ont été retenus, c'est un consortium composé de la BNP, d'Abscisse et de RATP Solution Ville, et vous verrez qu'au fur et à mesure des conseils de secteur à venir, un certain nombre de délibérations donneront corps à ce projet puisqu'il est constitué de bureaux à 50 % maximum, de logements sociaux, d'une structure pour femmes victimes de violences ainsi que d'une résidence sociale pour jeunes actifs gérée par une association qui s'appelle l'Arpej. C'est donc une résidence sociale, ce n'est pas du logement pérenne pour les locataires, mais c'est bien du logement pérenne pour Paris Centre puisque cette résidence sociale accueillera des jeunes actifs de moins de 30 ans qui débutent dans la vie professionnelle avec un objectif fort de pouvoir également être mis à disposition de l'AP-HP qui a un fort besoin, comme vous le savez, de pouvoir offrir des solutions d'hébergement pour ses jeunes employés qui ont du mal à trouver à se loger et qui ont du coup du mal à remplir les ETP que nous mettons à disposition dans ces hôpitaux.

Il y aura, pour faire cette résidence jeunes actifs, une réhabilitation bio climatique exemplaire avec du bois et des éléments biosourcés et un objectif à fort et affirmé de 70 % de réutilisation des déchets du site. Il y aura également une forte végétalisation de la cour centrale de cette résidence sur 1 m de hauteur avec une désimperméabilisation de la cour à hauteur de 25 %.

Cette résidence sociale pour jeunes actifs sera composée de 50 logements PLAI qui iront du T1 au T2 de 19 à 40 m² avec des loyers allant de 545 € à 622 € par mois et elle sera destinée à des actifs de moins de 30 ans, dont une partie issue du personnel de l'AP-HP et 10 logements seront mis à disposition de la Ville de Paris.

Ce projet coûte 6,6 millions d'euros, dont 2 millions d'euros pris en charge par l'État et nous attribuons, pour ce faire, une somme de 274 620 € ainsi que notre garantie d'emprunt.

Voilà, Monsieur le Maire, pour la présentation de ces deux délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Gauthier d'avoir réuni les deux projets Réinventer Paris 3 qui concernent des réhabilitations, des transformations de bureaux, notamment en logements, dans des programmes mixtes. C'est notre philosophie, c'est ce que nous allons mettre dans le PLU, le Plan local d'urbanisme et bioclimatique. En attendant, nous le faisons déjà dans un certain nombre d'opérations, l'une avec l'AP-HP, l'autre avec un ancien immeuble Enedis qui, en fait, appartenait à la Ville, donc la Ville se l'applique à elle-même, elle le fait avec ses partenaires et, vous le savez, nous le souhaitons, pour les agences de l'État et l'État lui-même dans ses bâtiments. Voilà de beaux modèles qui peuvent être répliqués à mon sens.

Aurélien VÉRON et Pacôme RUPIN.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Monsieur le Maire, pour notre part, nous allons demander un vote dissocié parce que nous avons sur un projet un avis négatif et sur l'autre un avis positif.

Sur la délibération 290, il s'agit d'un bâtiment industriel historique et effectivement patrimonial qui nous semble tout à fait correspondre à l'usage de bureaux et les frais de conversion en logements nous paraissent élevés, quoiqu'inférieurs à ce qu'il va peut-être et sans doute coûter à la fin, parce que je pense que le devis est sous-évalué. Ce sont des travaux très lourds de conversion de bureaux industriels en logements, or il y a une demande de bureaux à Paris qui reste très forte avec 3 % de vacances dans les bureaux parisiens, une demande du MEDEF d'extension et nous sommes un quartier qui a besoin de bureaux. Donc ce n'était pas illogique de conserver l'esprit bureau dans cet espace.

Deuxième chose, nous trouvons assez déséquilibrée la répartition des logements en 24 PLAI et 16 PLUS sans aucun PLS, nous aurions voulu un tiers, un tiers, un tiers, ce qui est normalement vos programmes. Pour ces raisons, nous sommes plutôt opposés à ce projet.

Par ailleurs, nous sommes très intéressés par les projets que vous allez soulever sur les sous-sols. Il y a 700 m² défendus par une association qui y voit un patrimoine à conserver, les 700 autres mètres carrés semblent moins intéressants, peut-être que les archives LGBT un jour trouveront un espace dans un sous-sol tout à fait adapté à la conservation de biens loin du soleil à température constante, réfléchissez-y, c'est toujours ouvert.

Sur l'autre délibération rue Saint-Martin, c'est un très beau projet dédié à des personnels spécifiques, qui rend service à des salariés, des employés qui travaillent au service des Parisiens. Je trouve que le projet est intéressant et nous allons émettre un avis favorable et voter pour cette délibération.

Voilà l'avis sur ces deux délibérations 290 et 316.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller de Paris. Je vais voter ces deux délibérations, je vote très souvent pour les délibérations qui permettent de créer du logement social parce que nous en avons besoin dans le centre de Paris, mais j'ai quand même un questionnement sur ces projets mixtes où l'on mélange un peu tout dans un même immeuble. Ces projets fourre-tout, je pense qu'à long terme nous les regretterons.

J'aime bien que les immeubles et les monuments dans notre ville aient une fonction et je crois que c'est important pour les Parisiens. Je pense que c'est bien que nous fassions des logements sociaux dans le siège de l'AP-HP pour les jeunes actifs notamment dans le secteur de la santé, donc je ne peux pas voter contre ni m'abstenir sur une proposition comme celle-là.

Je pense que ce siège, qui est un siège en effet historique, aurait pu avoir une autre vocation, peut-être avec un symbole plus fort qu'encore un programme mixte. Nous faisons cela depuis 10 ans, nous transformons des complexes immobiliers où nous mettons plein de choses et je pense que nous ne comprenons plus grand-chose à la fin. C'est aussi une mode de l'AP-HP, cela fait 15 ans que nous débattons de savoir comment diviser l'Hôtel-Dieu, une partie galerie, une partie santé… C'est dommage, parce que je pense que c'est une perte d'identité pour ces endroits qui sont des endroits historiques.

Mon avis est plutôt l'inverse de celui de mes collègues des Républicains, je soutiens totalement le premier projet et je vais quand même voter pour le deuxième, mais je trouve que cela manque d'identité et je ne vois pas très bien où ce projet va aller.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

Nous allons encore avoir une position différente, mais nous allons voter les deux projets, bien sûr.

Je pense que sur la partie historique de la sous-station électrique, il suffirait sans doute de documenter, de faire des relevés et ensuite voir ce que nous faisons du lieu. Comme c'est en sous-sol, c'est un peu complexe, donc une documentation et des relevés me paraissent tout à fait suffisants.

Sur ces projets, contrairement à ce que vient de dire Pacôme RUPIN ou même à ce que vient de dire Aurélien VÉRON, je ne comprends pas pourquoi des bureaux, enfin je comprends malheureusement trop bien, puisqu'il s'agit de financer le reste des travaux. Aujourd'hui, nous n'avons plus besoin de créer des bureaux, il y a beaucoup plus que 3 % de bureaux vides à Paris, il y en a quand même plus d'un million de mètres carrés, c'est quand même énorme, et je pense que nous avons besoin de libérer ces espaces pour autre chose que des bureaux, et en tout cas des logements.

Nous voterons ces deux délibérations.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup, merci pour ces débats. Deux réactions, parce que si j'ai bien compris l'intervention d'Aurélien, il y aura un vote dissocié, pas de problème, nous allons dissocier les deux.

Concernant le projet d'Aboukir qu'a présenté Gauthier, d'abord sur la valorisation, il l'a dit, nous avons la DRAC et la commission du Vieux Paris qui sont venus et nous travaillons

avec eux. C'est un projet auquel tenaient les anciens élus du 2e ainsi qu'une association locale de défense du patrimoine.

Je pense que nous avons de très bons partenaires pour trouver un projet de valorisation qui ne prenne pas tout l'espace et qui soit de qualité. Surtout, cette conversion de bureaux en partie en logements intervient, Aurélien, dans un des quartiers et des arrondissements les plus dépourvus de Paris en logements sociaux avec 6 % seulement. 6 %, cela doit être juste au-dessus du 7e arrondissement pour des raisons qui sont, a contrario, le fait qu'il y a une énorme présence de bureaux, de tertiaire, beaucoup de banques et d'assurances. Donc là, il y a un rééquilibrage qui me paraît de bon aloi. Je ne sais pas pour les chiffres des bureaux vacants, mais sûrement pas dans le deuxième arrondissement qui comprend beaucoup de bureaux vacants et très peu de logements sociaux.

Sur celui de l'AP-HP, cela a été un long combat pour convaincre l'AP-HP en pesant de tout notre poids, y compris les différents élus des différents groupes qui étaient dans le jury, de mettre du logement et du logement familial. Je tiens à le dire, nous avons convaincu de mettre du logement familial pour accueillir des familles, y compris des familles de soignants. Au risque de me répéter, c'est ce que nous disons à chaque conseil, nous sommes pour que les différentes administrations de l'État et des établissements publics logent leurs propres fonctionnaires parce que des infirmières, des aides-soignants, des enseignants, des policiers, il y en a peu, il y a une crise de vocations et c'est d'autant plus fort qu'il est difficile de se loger à Paris.

Je voudrais quand même clarifier le fait que nous militons, nous votons des vœux et nous finançons, nous cofinançons des logements pour des publics qui ne sont ni des agents de la Ville, ni un public général, mais des publics spécifiques liés à ces propriétaires. Et nous continuerons à le faire.

Ce sont deux très beaux projets et j'accepte de les proposer de manière dissociée avec une association quand même, c'est que les DLH 402 et 290 concernent le même projet, celui d'Aboukir donc je vous propose de les voter ensemble.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je n'ai même pas parlé des loyers capitalisés, mais je crois que tout le monde est déjà au courant, je ne vais pas vous ennuyer avec cela.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Bien sûr. Gauthier CARON-THIBAULT d'abord.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci Monsieur le Maire. Vous m'auriez déçu, cher Aurélien VÉRON, de ne pas parler des loyers capitalisés. Victoria, c'est quand même 30 000 m², c'est vraiment une partie de ville et je pense que dans notre arrondissement, quand nous voulons faire une partie de ville, nous ne pouvons pas lui donner une seule et même fonction, parce que nous sommes obligés à un moment donné d'avoir dans plusieurs endroits, des identités différentes qui s'y construisent. Je trouve que ce serait très fade de n'avoir à Victoria que des bureaux ou de n'avoir que du logement et je pense qu'il faut vraiment avoir un programme mixte avec plusieurs éléments très ouverts sur l'extérieur. C'est ce que nous avons souhaité pour les rez-de-chaussée, et vous le verrez, ce sera le plus grand tiers lieu de Paris qui sera installé à cet endroit. Ce sera particulièrement intéressant d'avoir une mixité de produits, une mixité d'usage, une mixité de parcours et de population dans cet immeuble.

Aurélien VÉRON, vous avez l'avantage d'être constant, mais d'être imaginatif. Après avoir travaillé sur les loyers capitalisés, après avoir dénoncé un certain nombre de propriétaires qui s'enrichissaient en œuvrant dans leurs immeubles, après avoir trouvé plein d'arguments pour être contre le logement, maintenant, cela va être le coût de la

transformation des bureaux en logements, peut-être que demain ce sera le coût des travaux de rénovation énergétique dans les immeubles que nous possédons et que nous transformons en logements sociaux. À un moment donné, Monsieur VÉRON, il va falloir peut-être clairement, quand ce ne sont pas des projets aussi brillants que Victoria, dire que le logement social, ce n'est pas votre tasse de thé, comme le MEDEF l'a rappelé dans ses récentes propositions puisque, quand même, une de ces propositions est d'arrêter de faire du logement social à Paris, vous l'avez pris en argument.

Là où je peux éventuellement vous rejoindre, Monsieur VÉRON, c'est sur la répartition PLAI/PLUS/PLS. Vous savez qu'avec Ariel WEIL et Karine BARBAGLI nous souhaitons ardemment que, à chaque projet de logement social, il y ait cette répartition 30/40/30, que vous connaissez bien, qui soit respectée et en particulier dans nos arrondissements du Centre avec, bien évidemment, cet état de fait qui est que, parfois, des projets coûtent un peu cher. On ne peut pas faire 450 m² de locaux pour le SAS, on ne peut pas avoir un centre d'accueil de jour avec un loyer bas et avoir un équilibre économique qui se tienne avec toutes les composantes. Nous avons besoin d'avoir plus de subventions et quand on a plus de subventions, on est obligés d'avoir une répartition des conventionnements un peu différente.

Je note néanmoins, enfin pour conclure, avec beaucoup d'intérêt, votre proposition de mettre les archives LGBT au sous-sol, proposition déjà refusée à de multiples reprises par le collectif LGBT. Alors, Monsieur VÉRON, après le pink washing, le pink hiding ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Voilà, tout le monde a pu s'exprimer. Merci beaucoup. Ce sont des projets structurants. Par ailleurs, nous pouvons dire qu'avenue Victoria, les locaux de l'AP-HP étaient quand même assez sinistres, je pense que cela va redonner de la vie, c'est un village, j'espère avoir des habitants.

Sur les deux premières délibérations qui concernent Aboukir, DLH 402 et DLH 290. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Les délibérations sont adoptées à la majorité avec 4 contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron) et 1 non prise de part au vote (S. Wirden)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Pour la DLH 316 qui concerne le siège de l'AP-HP avenue Victoria. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DLH 209 Réalisation 35, rue du Petit Musc (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 7 logements par la RIVP - Subvention (69 525 euros).

2022 DLH 282 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme de réhabilitation de logements ex-loi 1948 permettant la création de 18 logements sociaux par ELOGIE-SIEMP - Subvention (357 096 euros).

2022 DLH 334 Réalisation, 4, rue de Louvois (Paris Centre) d'un programme de rénovation de 26 logements par la RIVP - Subvention (252 473 euros).

2022 DLH 386 Réalisation dans l'arrondissement Paris Centre de divers programmes de rénovation portant sur 122 logements sociaux répartis sur 10 immeubles par ELOGIE-SIEMP - Subvention (1 207 010 euros).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons, Gauthier, avec d'autres regroupements créatifs.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Au choix, Monsieur le Maire, je vous propose de regrouper les DLH 209, 282, 334 et 386, car ce sont des délibérations qui traitent de l'entretien du parc social par les bailleurs sociaux eux-mêmes avec deux types d'entretien : des entretiens grâce à des travaux énergétiques et autres types de travaux au service du confort, des normes et de la sécurité.

Ce sont trois délibérations, la DLH 209 avec l'immeuble du 35, rue du Petit Musc qui est un immeuble de la RIVP avec une réhabilitation de ces sept logements dans le cadre du Plan Climat Air Energie avec divers travaux énergétiques qui devraient nous permettre de baisser de 49 % la consommation de l'immeuble et de 59 % l'émission de gaz à effet de serre de l'immeuble. Un projet qui coûtera 301 162 €, dont 69 652 € financés par la Ville de Paris et le reste par des prêts.

La DLH 386 concerne 10 immeubles d'ELOGIE à réhabiliter comportant 122 logements, des gains compris entre 43 et 77 % pour la consommation énergétique et 19 et 74 % pour l'émission, 77 et 74 % d'économie, je n'aimerais pas voir l'état des immeubles actuellement. C'est un projet qui coûtera 9 898 166 €, dont 1,2 million d'euros pour la Ville de Paris, avec 989 816 € en fonds propres et le reste en prêt.

DLH 334, un immeuble du 4, rue de Louvois dans le 1er arrondissement, un immeuble de la RIVP, 26 logements. Avec, outre l'objectif de la réhabilitation thermique, faire de cet immeuble un îlot de fraîcheur, un îlot de proximité de fraîcheur avec la pose de grands massifs en pleine terre sur une zone identifiée de 33 m², ce qui permettra d'avoir un immeuble dont la consommation baisse de 65 % et l'émission de 59 %. Un projet qui coûte 1 477 625 €, dont 252 473 € pour la Ville et le reste en prêt.

Une délibération qui concerne cette fois-ci l'entretien du parc par le traitement de logements ex- 48. Vous savez que, quand nous avons racheté des immeubles, il y avait parfois des locataires en loi 48 avec des loyers très bas, sans obligation d'entretien par le bailleur et l'autorisation pour locataires d'effectuer des travaux, ce qui a donné quelques petites curiosités architecturales dans certains bâtiments auxquelles il faut absolument faire un sort et remettre de l'ordre dans tout cela. Cette délibération nous permet, pour la RIVP, de lui apporter un soutien financier afin de lui permettre de réaliser des travaux de structure et de réagencement des logements, de réaliser également des travaux sur les réseaux, de créer des salles d'eau, salle de bains comme cuisines, de faire des mises aux normes et bien évidemment, également, de renforcer l'équipement pour le développement durable notamment sur les convecteurs. Cela concerne 18 logements au global, dont deux dans Paris Centre qui sont deux T2 de 55 et 60 m² situés 15, place des Innocents et 13, Rue de la Cossonnerie. Cela coûtera au global 1,8 million, dont 357 096 € par la Ville, 200 000 € par l'État, le reste en prêt, nous apportons la garantie d'emprunt.

Monsieur le Maire, j'ai souhaité également bien mettre en avant l'investissement en fonds propres des bailleurs sociaux puisqu'il paraît que certains considèrent que les loyers capitalisés impactent, grèvent, la capacité d'investissement des bailleurs sociaux.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci pour cette présentation. Effectivement, il semble dans ces délibérations que les bailleurs sociaux ne soient pas en mesure de financer seuls une rénovation énergétique. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Nous allons évidemment, sans surprise, voter cette subvention de rénovation thermique. J'ai juste une question. Je m'interroge sur les frais de rénovation de la rue du Petit Musc, le bâtiment a 30 ans, il a été refait quasiment à neuf il y a 30 ans et nous devons remettre 35 000 € à peu près par logement pour la rénovation. Comment est-ce que cette conception, 30 ans après, nécessite autant d'investissement ? La mairie a raison de prendre à sa charge une partie des rénovations, mais cela fait des montants élevés quand même.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

30 ans Monsieur VÉRON. 30 ans. Je pense que si l'on garde en tête que 30 ans est raisonnable et que l'on n'a pas besoin de faire de travaux, nous ne sommes pas près de sortir des passoires thermiques.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je rappelle, dans ces rénovations énergétiques, que c'est une baisse des coûts pour tout le monde, partagée entre les locataires et les bailleurs, donc tout le monde y gagne à terme.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Je ne remets pas en cause la rénovation, je dis juste qu'il y a 30 ans, les normes de reconstruction d'un immeuble qui devrait être à des normes des années 90, on ne parle pas du Moyen Âge, on parle des années 90, c'est surprenant de remettre 35 000 au pot. Personnellement, je n'ai jamais vu cela. Voilà, pas de réponse particulière.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose que nous les regroupions, comme elles ont été présentées. La 209, la 282, la 334 et la 386. Nous pouvons les mettre aux voix comme cela.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Nous aurions dû dissocier la 282 et la 386, donc une non-prise de part au vote. Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, les délibérations sont adoptees à l'unanimité avec 1 non prise de part au vote de Shirley WIRDEN pour les délibérations DLH 282 et DLH 386.

2022 DLH 342 Réalisation dans divers arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux (5 PLA I - 4 PLUS - 1 PLS) par AXIMO – Subvention (111 842 euros).

2022 DLH 374 Réalisation, 11 rue de Jussienne, 43 rue Montmartre (Paris Centre) d'un programme d'acquisition-amélioration de 5 logements sociaux (2 PLA I - 3 PLUS) par la RIVP - Subvention (1 979 835 euros).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je ne sais plus ce qui nous reste, puisque nous avons regroupé un peu dans le désordre, mais Gauthier, lui, suit.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Merci. Tout d'abord mes excuses, puisque la rue de Louvois n'est pas dans le 1er, mais dans le 2e arrondissement, je répare mon erreur.

Je propose maintenant de vous parler des DLH 342 et 374. Je les ai regroupées parce que c'est de la production originale de logements sociaux bruts, ce n'est pas de la réhabilitation d'immeubles de logement social déjà existant avec des conventionnements par-derrière, c'est vraiment du plus que nous apportons de manière un peu originale.

La délibération 342 concerne la production dans le diffus de logements sociaux par préemption de biens issus d'immeubles qui ont été mis en copropriété il y a moins de 10 ans. Je vous rappelle que la loi nous permet de préempter des appartements dans le diffus dès lors qu'ils sont dans des immeubles mis en copropriété depuis moins de 10 ans, c'était une des mesures voulues pour lutter contre les ventes à la découpe. La DLH 342 nous permettra d'avoir un logement au 7, rue Saint-Merri. Ce logement de 51 m² a été acquis par la Ville et transféré à AXIMO, un bailleur que nous spécialisons dans la gestion du parc social dans le diffus, à garder pour l'avenir puisque ce sera un défi pour le Centre de Paris quand nous n'aurons plus d'immeubles en bloc. Nous y ferons un T2+ qui sera réservé à la Ville, donc nous avons de grandes chances de l'attribuer. Il est intégré dans cette délibération dans un programme global de 10 logements sociaux avec un coût global de 1 423 102 €, dont 111 842 € financés par la Ville, 340 000 par l'État pour le PLAI, et près de 150 000 € de fonds propres mis par le bailleur AXIMO, le reste étant à financer en prêt.

La deuxième délibération, DLH 374, illustre l'optimisation des surfaces libérées non dédiées au logement dans des immeubles de logements sociaux et des opérations qui ne remettent pas en cause l'équilibre financier de ces immeubles. La DLH 374 parle donc d'un immeuble au 11, rue de Jussienne géré par la RIVP, un immeuble qui nous en donne la possibilité. En 2016, nous avions acquis cet immeuble auprès de l'ÉPFIF, l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, et nous en avons fait neuf logements sociaux dans 407 m². Il y avait aussi tout le reste, qui représente 60 % de l'intégralité de l'immeuble, donc 407 m² ne représentent que 40 %, cela fait 470 m² à peu près en restant qui étaient utilisés pour des bureaux et pour du commerce. La partie bureau vient de donner congé donc nous récupérons 470 m² que nous allons transformer en logements, ce qui va nous permettre de créer un T3 et quatre T5. Quatre T5, Madame BARBAGLI, toujours pas tombée dans les pommes ? Deux PLAI et trois PLUS, deux PLUS qui seront réservés à la Ville. C'est un projet qui coûtera 4 985 674 €, dont 1 979 835 pris en charge par la Ville, 240 000 par l'État, 552 992 en fonds propres et, pour faire plaisir à Monsieur VÉRON, 1,1 million d'euros de vente de commercialité pour des projets de changement d'affectation qui se dérouleront en dehors de Paris Centre et qui ne serviront pas à la location touristique saisonnière. Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Alors, nous essayons de suivre. Il y avait la rue de Louvois, la rue Saint-Merri, ce sont les DLH 334…

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

342 et 374, Jussienne et Saint-Merri.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Rue de la Jussienne, et Saint-Merri. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Aurélien VÉRON.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

Sur la rue de Jussienne, nous avons un programme à nouveau déséquilibré avec deux PLAI et trois PLUS, pas un seul PLS. À un moment, il faut quand même faire un petit peu de place pour le PLS, donc nous serons contre cette délibération.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Je plaide coupable, j'aurais dû prendre la composition des logements déjà existants à cette adresse pour vous montrer qu'il y avait déjà des PLS dedans.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Par ailleurs, Gauthier a déjà répondu, nous visons effectivement un équilibre, quasiment un tiers/ un tiers, 30/40/30, comme tu l'as dit tout à l'heure. Mais, nous composons, ce sont des rénovations à la marge, enfin des créations à la marge.

Donc DLH 374 et 342. Nous devons les distinguer, c'est cela ?

La 374, c'est la rue de la Jussienne et la rue Montmartre. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Les délibérations sont adoptées à la majorité avec 4 contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron) et 1 non prise de part au vote (K.Barbagli)

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ensuite, c'était la rue Saint-Merri, Aximo, la 342. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

22 DLH 317 Réalisation 87 rue de Turenne (Paris Centre) d'un programme d'acquisition amélioration de 8 logements dont 3 sociaux en PLAI et 5 logements à loyer abordable par la RIVP - Subvention (257 890 euros).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Encore une dernière.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

La dernière, une autre belle délibération, la DLH 317 sur le 87, rue de Turenne.

Notre vigilance traditionnelle sur les déclarations d'intention d'aliéner nous a permis de repérer l'immeuble du 87 de la rue de Turenne qui allait être vendu en bloc, sans doute pour réaliser par arrière une vente à la découpe et l'immeuble est plein comme un œuf. Il s'agit d'un immeuble R+4 avec huit logements, des locaux commerciaux en rez-de-chaussée et un local professionnel.

Nous proposons d'en faire un immeuble composé toujours de huit logements, dont trois PLAI, deux T1, un T2 et cinq logements en loyer abordable qui ne seront pas des logements sociaux, mais des logements à tarif 21 € du mètre carré, nous ne sommes pas sur du PLAI,

nous ne sommes pas sur PLS, mais nous sommes quand même sur quelque chose qui permettra d'avoir une proposition pour les classes moyennes supérieures.

Chaque réservataire traditionnel Ville, État, ministères, disposera d'un logement dans les logements sociaux et il y aura deux locaux d'activité représentant 295 m² au rez-de-chaussée de cet immeuble.

6,7 millions d'€ pour ce projet dont une subvention de 257 890 € par la Ville, 240 000 € par l'État et 1,5 million d'€ de fonds propres.

Une belle opération qui augmente notre parc et qui préserve les locataires d'une vente à la découpe.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Aurélien.

Aurélien VÉRON, Conseiller de Paris, Conseiller de Paris Centre

A priori nous y sommes favorables, donc notre vote sera sans doute pour.

Nous avons une question concernant les locataires actuels. Je rappelle que, dans plusieurs dossiers, des locataires qui dépassaient les seuils ont été poussés à la sortie alors qu'ils vivaient là et ils étaient légitimes à y rester. Est-ce que vous assurez que les locataires existants ne vont pas être maltraités et que, même s'ils ne rentrent pas dans les critères, ils pourront rester, même à leur loyer actuel sans avoir un tarif préférentiel ?

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Monsieur VÉRON, nous nous engageons à respecter la loi. Et la loi est de faire une enquête d'occupation sociale dès que nous récupérerons les clefs de cet immeuble et de regarder les ressources des locataires ainsi que leur situation patrimoniale, puisque lorsque vous êtes locataire du parc social, vous ne pouvez pas être propriétaires d'un autre logement, et quand vous êtes locataire du parc social, si vous avez des ressources au-dessus des plafonds de ressources, pas juste 10, 20, 25 %, mais très largement au-dessus des plafonds de ressources, donc plus de 100 % ou plus de 150 %, il y a, effectivement, des surloyers qui sont appliqués et, parfois, il y a des ruptures de bail qui sont pratiquées pour les personnes qui sont très largement au-dessus des ressources.

Donc, nous appliquerons la loi puisque nous y sommes obligés. Cela fait aussi partie, pour nous, d'une manière de mettre un peu de l'ordre dans le parc social, et les bailleurs sociaux sont tenus de le faire puisqu'ils ont des contrôles réguliers de l'État dans le cadre de la MILOS (Mission interministérielle d'inspection du logement social) qui leur donne des amendes, si jamais ils n'appliquent pas la loi.

Je tiens quand même à vous rassurer, je n'ai pas les chiffres précis, je crois que cela nous est communiqué une fois par an, cela concerne très peu de locataires qui sont amenés à devoir avoir une très grosse augmentation de surloyers, voire un bail rompu. J'avais en tête que l'année dernière, cela représentait sept foyers sur Paris Centre.

Sinon toutes les autres personnes qui sont locataires de cet immeuble et qui seront en dessous des plafonds de ressources, ce qui est quand même le cas de 80 % de foyers parisiens, et qui sont non-propriétaires de leur résidence principale, ce qui est le cas de 70 % également des foyers parisiens seront maintenus dans les lieux et, s'il y a des travaux, ils seront hébergés le temps des travaux et auront un droit au retour.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je propose que nous votions cette délibération s'il n'y a plus de questions.

DLH 317. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Ceci conclut une belle séquence sur le logement. Nous l'avons conclue, mais nous avons oublié de dire quelque chose. Gauthier tout à l'heure a dit que l'ancien siège de l'AP-HP, rue Victoria, serait le plus grand tiers lieu de Paris, c'est impressionnant. Il parlait bien sûr au-delà du programme ultime de l'occupation temporaire qui est assez remarquable et assez ambitieux, et pour lequel, je tiens à le mentionner, si vous suivez la lettre d'information de la mairie de Paris Centre, vous avez vu dès vendredi qu'il y avait un appel à projets ouvert avec des loyers franchement très attractifs pour divers types d'activités, évidemment de manière temporaire, mais il faut le faire savoir, c'est pour des structures de différents types.

Du 16 novembre au 16 décembre, sur le site de Plateau Urbain, c'est dans notre newsletter. Donc vous avez des loyers tout à fait intéressants, je recommande de diffuser l'information. Cela conclut vraiment notre partie sur le logement.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DPE 45 Subventions (93 000 euros) et conventions avec trois associations œuvrant pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons une délibération qui concerne des subventions et des conventions avec des associations qui œuvrent pour la prévention des déchets et la sensibilisation des Parisiens. C'est Jacques BOUTAULT qui devait la présenter. Jean-Paul, c'est toi qui la présentes ? Très bien, Jean-Paul Maurel.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Merci Monsieur le Maire. La DPE 45, une subvention de 93 000 € pour trois associations parisiennes.

Alors que 3000 tonnes de déchets sont collectées chaque jour à Paris, la Ville de Paris est engagée dans une dynamique significative de réduction des déchets et de valorisation de ceux qui n'ont pu être évités afin de préserver les matières premières, de mettre fin à l'enfouissement tout en réduisant l'incinération des déchets et ainsi limiter leur impact sur l'environnement.

L'objectif zéro déchet non valorisé constitue dans ce cadre un axe majeur de la transition écologique de la capitale. À ce titre, la Ville de Paris soutient activement les associations qui œuvrent au quotidien pour accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans la réduction des déchets et la valorisation de ceux qui n'ont pu être évités. Ces structures mettent en œuvre des actions de sensibilisation à un mode de vie plus respectueux de l'environnement, des solutions de valorisation des déchets ou encore des projets en matière de réemploi contribuant à allonger la durée de vie des objets.

Aussi, il vous est proposé de subventionner trois structures ayant sollicité un soutien financier de la Ville de Paris pour favoriser l'engagement et contribuer à l'accompagnement des Parisiennes et des Parisiens dans la réduction et la valorisation des déchets.

Il y a une association pour le 10e arrondissement qui s'appelle Les Canaux et qui aura une subvention de 20 000 €, une autre pour le 14e arrondissement qui s'appelle les Hyper

Voisins et qui aura une subvention de 31 000 €, et une qui nous concerne plus et qui concerne tout Paris, c'est Unis-Cité qui aura une subvention de 42 000 €. Ces subventions sont liées, bien sûr, à des conventions de fonctionnement et d'objectifs.

Pour Unis-Cité, celle qui nous concerne, juste un petit développement. C'est une association pionnière et reconnue dans le champ du service civique en France et qui agit au quotidien pour accompagner et promouvoir l'engagement des jeunes autour de missions d'utilité publique complémentaires à l'action de la collectivité. En 2021, ce sont ainsi plus de 35 000 jeunes qui avaient effectué un service civique dans une centaine de communes françaises.

Unis-Cité propose la mise en place à Paris d'un programme de sensibilisation à la réduction et à la valorisation des déchets. 20 volontaires en service civique seront mobilisés à raison de cinq jours par semaine pendant huit mois pour aller à la rencontre et sensibiliser différents publics (scolaires, habitants, commerçants) aux questions du réemploi, du tri et du recyclage. Ils seront notamment mobilisés pour promouvoir la valorisation des déchets alimentaires, échanger autour de ces enjeux et des dispositifs existants à Paris en particulier la collecte des déchets alimentaires sur les marchés et le compostage de quartier, mais aussi pour communiquer sur le dispositif Trilib' afin d'améliorer le recyclage des emballages.

Afin de soutenir l'action de cette association, la Maire de Paris nous propose d'attribuer cette subvention à ces trois associations.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pas de questions ? Je vous remercie, Jean-Paul.

C'est la DPE 45. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DSOL 141 Subventions (151 730 euros) relatives au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Les deux prochaines délibérations concernent le champ de l'action sociale, elles viennent de la Direction des Solidarités et, naturellement, c'est Shirley WIRDEN qui les présente en sa qualité d'Adjointe en charge des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales, toutes choses qui sont présentes dans cette délibération.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chère assistance. Je commence par la DSOL 141. Subvention de 151 730 € relative au fonctionnement de sept bagageries parisiennes au titre de 2023.

Les bagageries, comme vous le savez, sont des lieux où les personnes sans domicile fixe, orientées par des associations intervenant sur le social, peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter leurs démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion.

Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent des permanences d'ouverture au public. Ce ne sont pas de simples consignes anonymes, plus de 430 bénévoles assurent l'accueil qui contribue à créer un climat convivial en offrant aux usagers une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. C'est aussi un outil d'intégration pour ces usagers, donc cette vocation sociale n'est pas simplement de l'entrepôt, mais bien du travail social.

À ce jour, il existe dix bagageries. Trois d'entre elles sont installées au sein de bains-douches municipaux, dont une nous concernant dans le 4e, BAGAGÉRUE avec 17 casiers. Les sept autres occupent des locaux indépendants entièrement dédiés à leur activité de bagagerie.

Nous concernant, il s'agit de la bagagerie des Halles gérée par l'association Mains Libres dans le premier arrondissement.

Nous proposons de leur attribuer une subvention d'un montant de 49 500 €, soit une augmentation de 946 € par rapport à 2022.

L'association qui est au 15, rue Jean Lantier dans le 1erarrondissement la gère depuis 2007, il y a 52 casiers et sa particularité consiste en sa gestion collective des usagers SDF associés aux bénévoles. Elle est ouverte 365 jours par an de 7 h à 9 h et de 20 h à 22 h. En moyenne, la bagagerie a accueilli 18 personnes par jour.

Je vous propose de voter cette subvention.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. La bagagerie les Mains Libres qui nous accompagne aussi dans le vide-grenier du 2e arrondissement. Les bagageries sont clés dans cette période. Il n'y a pas de demandes d'intervention ?

La DSOL 141. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 DSOL 146 Subvention d'investissement (1 200 000 euros) et convention avec l'association Docteurs Bru (Paris 3e).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous poursuivons avec une délibération qui concerne un tout autre projet, Shirley, la DSOL 146.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Oui, merci. La DSOL 146 est une subvention de 1 200 000 € et de convention avec l'association Docteur Bru. Il s'agit d'un projet assez particulier qui mérite toute notre attention parce qu'elle va demander notre plus grande discrétion et, dans le meilleur des cas, notre absence de communication. Nous n'avons pas forcément l'habitude de le faire, mais je le dis d'emblée, il s'agit de préserver au maximum la sécurité des enfants qui vont être accueillis.

Il s'agit d'ouvrir un foyer de protection de l'enfance innovant avec cette association, Docteur Bru, qui s'implante pour la première fois à Paris, mais qui a déjà une institution bien aguerrie. Ce sont des spécialistes en la matière. C'est un établissement qui sera pour

l'instant conventionné pour cinq ans avec une capacité d'accueil de 25 places pour des jeunes âgés de 8 à 18 ans, avec possibilité de dérogation jusqu'à 21 ans. Ces enfants iront à l'école normalement la journée, seront hébergés, cette structure sera leur foyer de placement.

Les subventions, plus précisément l'investissement estimé pour la rénovation, l'installation et l'adaptation des locaux à l'accueil avec hébergement de ces 25 enfants correspond à un coût total de 1 738 455 € dont une large part pour les travaux, c'est-à-dire 1 389 000 €, 89 400 € d'achat de matériel et de mobilier et 260 055 € d'honoraires et frais directs.

Le financement de cette installation et de ces travaux proviendrait d'une mobilisation des fonds propres de l'association à hauteur de 538 450 € et d'une subvention d'investissement de la Ville à hauteur de 1 200 000 €.

Après étude du projet, il est proposé de fixer la subvention d'investissement à hauteur de 1 200 000 €, ce qui correspond à 69 % du coût total du projet. Les travaux commencent à partir de janvier pour une durée estimée de 18 mois.

Je préserve à la fois l'adresse et la nature spécifique du pourquoi ces enfants sont placés, je le redis, pour leur entière sécurité. Nous avons, pour le dire, des échanges réguliers avec les riverains et avec les habitants du quartier de l'Horloge, ils ont été reçus par la Direction des Solidarités et le cabinet de Madame VERSINI pour leur expliquer la nature du projet en termes patrimoniaux et en termes d'aménagement de travaux. Les habitants, directement concernés, sont tenus au courant.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup Shirley. J'ai pu en parler à certains d'entre vous et Shirley est parfaitement disponible pour en discuter. C'est un beau projet, projet unique, un projet de protection de l'enfance, mais avec peu de communication souhaitée autour de ce projet pour protéger les enfants qui sont accueillis.
C'est la DSOL 146. Est-ce qu'il y a des questions, demandes d'intervention ? Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Toujours, en cette fin de conseil, nous abordons les questions de la voirie, parce que voirie commence par v et cela intervient à la fin du conseil. Donc je passe la parole à Florent GIRY, comme chaque fois à la fin du conseil, pour nous parler du plan vélo métropolitain d'abord avec la DGGP 14. Je ne sais même plus ce qu'est la DGGP. La Délégation Générale au Grand Paris, oui.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Je commence par le plan vélo, c'est la DVD 147. Nous pouvons commencer par celle-ci, il n'y a pas de problème.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

La DGGP 14 d'abord, peu importe, mais c'est toi qui choisis.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

En fait, je pense que je n'ai pas vu, c'était une des délibérations complémentaires. Pour la DVD, j'ai 142 et 147.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Présente celle-ci.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Ah d'accord, je ne l'ai pas vue. Alors je commence par celles que j'ai vues, si vous voulez bien.

DVD 142 stationnement de surface (bois, autocars et professionnels) : modalités diverses.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Je commence par la DVD 142, si cela ne vous dérange pas sur le régime de stationnement, les diverses modalités de stationnement.

À chaque conseil, nous avons maintenant une délibération diverse pour affiner les modalités. Celle-ci se porte principalement sur le régime de stationnement dans les bois, donc nous ne sommes pas très concernés, je laisse cette partie de côté. D'autres parties sont aussi à la fois annexes et importantes en termes d'usage.

D'abord, une partie sur les autocars. Il est prévu en particulier de rendre payante l'annulation du pass autocars occasionnel à hauteur de 15 €, ce qui n'est pas non plus très important, mais le but est de lutter contre les annulations inopinées et ainsi de mieux pouvoir gérer le parc de stationnement dédié aux autocars. Également de mettre en place la possibilité de retirer le pass autocars en cas d'incivisme de pollution pour cause de non-coupure de moteur ou encore de non-respect des quais affectés. C'est une partie un peu gestion des places autocars.

Une deuxième partie de cette délibération qui nous intéresse, au même titre que les autres arrondissements, concerne les forfaits de stationnement pour les professionnels. Deux modalités complémentaires à ce qui existe aujourd'hui sont proposées. D'une part un élargissement des codes NAF des professionnels éligibles, c'est une demande importante formulée auprès de Dorine BREGMAN et moi-même depuis l'instauration du stationnement payant des deux-roues motorisés. Ces codes NAF étaient calqués sur ceux pour les voitures, mais de fait, certains métiers spécifiquement utilisent des deux-roues motorisés, donc il y a des ajustements à faire, cette délibération le permettra. D'autre part, il décrit un produit de stationnement à l'attention des livreurs, que ce soit en deux-roues ou en quatre roues motorisés, pour avoir un tarif journalier à prix forfaitaire pour qu'ils puissent se garer à différents endroits sans devoir reprendre un horodateur à chaque emplacement différent, quand on s'arrête 10 ou 15 fois dans la journée, en effet, ce n'est pas très pratique.

Je vous invite à voter ces mesures diverses facilitant la gestion du parc de stationnement.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement,

Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint au Maire. Nous voyons bien en effet, conseil après conseil, qu'il faut que la Ville de Paris revoie sa copie par rapport aux très fortes augmentations qu'il a pu y avoir sur le stationnement de surface qui n'est pas viable pour un grand nombre de Parisiens ou de Franciliens qui ont besoin de venir à Paris pour diverses activités dont travailler.

Oui, je voterai cette délibération, mais je regrette que nous le fassions un peu conseil après conseil et que tout cela n'ait pas été anticipé. Peut-être que la hausse prévue a été un peu trop forte.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Florent GIRY.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Simplement pour indiquer que, en effet, il y a eu les États généraux du stationnement en tout début de mandat qui avaient validé l'augmentation du stationnement hors résidents, et l'instauration du stationnement payant pour les deux-roues motorisés, qui est arrivé récemment, ainsi que toute une série de diverses mesures d'accompagnement qui sont mises en place progressivement.

Nous avons beaucoup de délibérations qui en fait sont toutes rattachées à un même objet, les États généraux du stationnement, à quelques ajustements près comme nous l'évoquions sur les codes NAF où, là, je pense qu'effectivement il n'y avait pas d'anticipation sur les besoins spécifiques des codes NAF liés aux deux-roues motorisés par rapport aux voitures. Cela a été rectifié assez rapidement puisque cela ne fait que quelques mois que le stationnement payant existe pour les deux-roues motorisés, donc il y a une bonne réactivité.

Je pense qu'il y a une cohérence globale, mais simplement, en effet, le déploiement des mesures est progressif.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Oui, nous pouvons nous en féliciter. Sur les codes NAF, nous étions d'ailleurs intervenus au Conseil de Paris, Florent l'avait dit à ce conseil, pour dire qu'il y avait des ajustements à faire et c'est vraiment très rapide comme mesure.

C'est la DVD 142. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, nous pouvons la voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

J'ai retrouvé mes délibérations, c'est bon.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ensuite, c'est la DVD 147 en réalité en lien avec la DGGP 14.

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Nous pouvons peut-être les regrouper.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous pouvons les regrouper, elles concernent à peu près la même chose.

2022 DGGP 14 Signature de deux conventions de financement au titre du Plan Vélo Métropolitain avec la Métropole du Grand Paris (Vaugirard 15e 1 299 563 €/Grands Boulevards –Paris Centre-9ème 10e 261 250 €).

2022 DVD 147 Plan Vélo 2021-2026. Conventions de financement dans le cadre du 4e appel et du 5e appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements Cyclables » 2021 et 2022 de l'État (montants : 1 192 333 €)

Florent GIRY, Adjoint au Maire en charge de la voirie, des mobilités et de la gestion des chantiers

Nous avons voté au dernier conseil il y a trois semaines une délibération qui correspondait à des subventions octroyées par le Conseil régional et j'évoquais que cette convergence des planètes avec tous les acteurs alignés était très favorable au développement du réseau cyclable.

Là, nous avons les deux autres planètes, la Ville qui a évidemment un plan vélo, la Région qui nous finance les axes du REV et nous avons deux délibérations.

La DGGP 14 concerne les axes de la Métropole du Grand Paris et nous sommes concernés pour les Grands Boulevards à hauteur de 261 250 €, soit 11 % du coût de l'opération, pour la convention Métropole.

Pour la convention État, je rappelle que l'État n'a pas un plan national vélo avec des itinéraires fléchés à Paris, en revanche l'État met en place un appel à projets auquel les collectivités peuvent répondre. Paris candidate tous les ans à cet appel à projets et est lauréate tous les ans pour plusieurs projets. Cette année, parmi les heureux lauréats, nous sommes concernés puisque pour Paris Centre il s'agit de la traversée de l'Île de la Cité via le boulevard du Palais dont l'aménagement est prévu en 2023. Ce sera le prochain aménagement du plan vélo une fois les travaux en cours sur Beaubourg – Renard terminés, donc cela arrive très vite, une réunion publique est programmée sans doute en janvier pour présenter ce projet. Je rappelle que c'est une partie assez courte en termes de linéaire, qui fait partie d'un très grand itinéraire qui traverse nord-sud et sud-nord tout Paris pour rejoindre jusqu'à la porte d'Orléans, donc on va très loin, c'est le fameux Vélopolitain ligne 4 qui suit le métro ligne 4.

Pour l'ensemble de toute cette délibération, nous sommes à une subvention de l'État de 2 125 310 € avec des axes à Paris Centre Île de la Cité, mais pas seulement.

Je vous invite donc à voter ces deux délibérations pour saluer cette convergence des planètes et continuer à développer toujours plus nos aménagements cyclables pour la sécurité des usagers.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Florent. Effectivement, il y a un levier ici, puisque la Ville de Paris emploie son argent, mais avec des compléments de la Métropole, de l'État, de la Région, ce qui montre que sur certains projets nous arrivons à bien nous entendre.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Non.

Je vous propose de voter ensemble la DVD 147 et la DGGP 14, c'est assez inhabituel d'avoir la délégation à la Métropole du Grand Paris, mais tant mieux. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.

2022 SG 86 Avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État et aux modalités de participation financière de la Ville dans le cadre du Plan de vidéo protection de Paris (PVPP).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il nous reste à voter une délibération qui vient du Secrétariat Général et qui concerne une convention à nouveau entre l'État et la Ville, mais elle concerne le plan de vidéo protection de Paris. C'est Véronique LEVIEUX qui présente la SG 86.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de cette délibération qui porte sur le plan de vidéo protection avec un avenant qui devrait permettre in fine d'élargir le dispositif actuel.

Je vais essayer de vous redonner quelques éléments succincts, mais j'imagine que vous connaissez bien le cas. Tout d'abord rappeler que la Ville et la préfecture souhaitent rajouter un certain nombre de nouvelles caméras aux 1 456 sites déjà équipés, en rappelant que le cadre, nous y tenons particulièrement, n'a pas vocation à se substituer à la présence d'agents de police sur la voie publique, qu'il s'agisse d'agents municipaux, nous y travaillons avec la police municipale, ni bien évidemment de la police nationale dont la présence en effectif sur le terrain est absolument nécessaire.

Je vais passer rapidement à l'objet de la délibération. Un travail a été lancé il y a de nombreux mois, en mars 2021, où chacune des mairies d'arrondissement en lien avec les commissariats, la préfecture de police et l'hôtel de Ville, a fait remonter un certain nombre de demandes. Compte tenu des signalements que nous avions identifiés de concert avec l'ensemble des acteurs de la sécurité sur le territoire de Paris Centre et à la demande de certains collectifs de riverains confrontés à des situations d'incivilités ou d'insécurité, nous avons, en ce qui nous concerne, fait remonter 7 sites il y a donc maintenant plus d'un an et demi. Nous avons, il y a peu de temps, reçu le résultat des courses à l'échelle de tout Paris. Vous avez un tableau qui vous récapitule arrondissement par arrondissement et pour notre secteur les demandes faites et les propositions retenues en ce sens. Nous avions fait des priorisations, chaque arrondissement, il y a donc 2 sites pour notre arrondissement qui ont été retenus sur les 7 qui vous étaient présentés.

Pour revenir à un cadre parisien, je crois qu'il s'agit de près de 4 millions d'euros que la Ville de Paris va financer au gré de la mise en œuvre de l'ensemble de ces caméras supplémentaires sur le territoire parisien.

Ce n'est pas précisé dans la délibération, mais je pense que la mise en œuvre de l'installation de ces caméras va mettre un an ou un an et demi, donc nous sommes sur un temps extrêmement long.

Un dispositif qui peut interpeller, ne serait-ce qu'à ce sujet, puisque nous pouvons essayer, à un moment donné, de considérer que nous aurions besoin de ces caméras pour de la prévention, pour aider à la résolution de cas, et nous savons que cela a un intérêt réel et avéré, c'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous le portons. Mais trois ans après, nous pouvons peut-être prendre le risque que la situation évolue, donc il y a quand même une interrogation en ce qui nous concerne.

Voilà, vous avez l'ensemble des propositions d'installation des sites comme des caméras qui vous sont présentées. Cela s'inscrit par ailleurs dans deux éléments, une annonce du ministre de l'Intérieur, je crois, cet été, qu'il y aurait un plan de financement supplémentaire, mais nous n'en avons pas encore les détails, et un dispositif d'installation de caméras qui sont liées aux sites olympiques, que ce soient les voies ou les sites olympiques ou paralympiques et à ce titre notre arrondissement aura 3 caméras supplémentaires. Là aussi, c'est un élément particulier.

Cette délibération va permettre le déclenchement du financement d'une première tranche de 500 000 € pour la Ville de Paris.

Voilà succinctement, je vais peut-être donner la parole à Monsieur le Maire pour préciser des éléments d'importance nous concernant. Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Véronique. Nous allons évidemment ouvrir le débat aux uns et aux autres. Effectivement, comme Véronique l'a dit, c'est très long entre le délai de mise en œuvre et celui depuis lequel nous partons.

En réalité, cela date même de 2020 puisque, dès décembre 2020, nous nous étions accordés avec le commissaire de Paris Centre sur une liste prioritaire pas de 7, mais de 10 sites. Nous n'étions pas sûrs de ce que nous obtiendrions, mais sur ces 10 sites, on nous a fait une proposition, vérification faite ce ne sont pas 2, mais 3 sites qui sont retenus pour Paris Centre, il y avait bien une erreur, le nombre nous paraissait totalement sous-évalué par rapport au poids de Paris Centre à l'échelle parisienne, les bonnes répartitions n'avaient pas été prises en compte.

Donc ce sont bien 3 sites auxquels s'ajoutent les 3 que mentionnait Véronique LEVIEUX et qui correspondent à un financement complémentaire, en effet, les 3 sites olympiques liés aux voies ou aux sites olympiques.

Donc ce sont au total, en principe, 6 caméras qui seront déployées dans le cadre de cette convention entre l'État et la Ville de Paris.

Il y a une demande, Julien, et peut-être de l'autre côté. Merci.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire, merci Madame la Maire Adjointe. Déjà, nous sommes contents d'avoir entendu qu'il y avait un intérêt réel pour les caméras parce que quand nous avons présenté déjà deux fois des vœux sur ce sujet, nous n'avions pas vu qu'il y avait un intérêt réel de la part de la mairie. Nous sommes contents d'avoir réussi à convaincre la mairie sur ce sujet. Quand nous voyons en plus que c'est en cours depuis 2020, il me semble que nous avons présenté les deux vœux depuis 2020, donc peut-être revoir vos réponses à nos deux vœux à cette époque-là.

Sur le délai, c'est clairement complètement disproportionné, un an et demi, voire deux ans, pour réussir à se mettre d'accord sur 3 caméras, et après un an et demi pour les mettre en place, cela fait cinq ans pour installer 2 caméras, c'est assez étonnant.

Vous avez dit qu'il y avait 3 caméras au lieu de 2, quelle est la troisième qui a été retenue ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'est dans l'ordre des sites proposés, c'était la rue Meslay, c'est le 2e arrondissement. Pardon, c'est la deuxième, c'est la place Goldoni, je crois, de mémoire.

Julien ROUET, Conseiller de Paris Centre, Conseiller d'arrondissement

Donc la place Goldoni. C'est vrai que quand nous avons vu cette liste, nous étions contents parce qu'il y a une des caméras que nous demandions qui est en cinquième position.

Ensuite, sur les deux premières, nous voyons qu'elles sont surtout au niveau de la place de la République, l'intérêt de la PP c'est surtout pour les manifestations, ce n'est pas vraiment pour les riverains, et quand nous voyons qu'il y a effectivement des caméras où il y a des problèmes de stups et que ces caméras-là ne sont pas retenues, nous pouvons quand même nous poser la question du choix de ces caméras. Je sais que ce n'est pas le vôtre, c'est celui de la PP, mais cela pose quand même un problème.

Ensuite, trois caméras pour les JO, c'est bien, mais peut-être qu'il faut d'abord penser aux habitants et donc mettre plus de caméras pour les habitants, et nous verrons après pour les JO qui sont en 2024, mais effectivement, si nous prenons quatre ans pour installer des caméras, c'est mieux de s'y mettre tout de suite.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre cette délibération. Nous sommes pour les caméras, mais, franchement, dans les conditions dans lesquelles cela est fait, nous ne pouvons pas approuver cette situation.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Raphaëlle RÉMY-LELEU.

Raphaëlle RÉMY–LEULEU, Conseillère de Paris, Déléguée de Paris Centre aux grands projets de végétalisation, à l'écoresponsabilité et à la citoyenneté

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, chère audience. Le groupe écologiste votera également contre cette délibération, bien entendu pas pour les mêmes raisons.

Simplement, pour en revenir sur ce qu'est en réalité le plan vidéo protection de la préfecture de police de Paris, parce que nous sommes encore une fois dans une situation un peu absurde qui est liée au statut hybride de la Ville de Paris et de son lien à la préfecture de police. Nous devons payer pour l'installation de ces caméras sans avoir le contrôle entier sur le parc et la préfecture de police en gère les flux et l'entretien. Nous avons ce plan de vidéo protection de la préfecture de police de Paris qui devait aller de 2010 à 2026 initialement pour 225 millions d'euros. Nous en sommes déjà à 343 millions d'euros et nous allons rajouter 4 millions d'euros.

Même si vous êtes pour la vidéosurveillance, si vous êtes contre de tels délais et une telle dérive financière pour un dispositif, il faudrait commencer à s'interroger très sérieusement sur les liens entre la Ville de Paris et la préfecture de police.

Parce qu'en effet, cette délibération, pour nous, comporte trois erreurs qui correspondent aux trois pans de la délibération. D'abord sur le budget, voter une telle délibération maintenant à l'aune d'un Conseil de Paris budgétaire, c'est se priver d'une discussion stratégique, d'une négociation budgétaire avec la préfecture de police sur ce qui est à prendre en charge de leur côté ou du nôtre.

Ensuite, sur le dispositif en lui-même, nous avons un problème sur l'installation de ces caméras puisque de toute façon nous n'avons eu aucun bilan du PVP depuis son installation. C'est quelque chose qui est réclamé depuis 2010 et nous n'avons aucun bilan du dispositif.

On nous dit souvent que les écologistes ont des oppositions de principe à la vidéosurveillance, ce qui est vrai, mais j'ai très envie de vous citer une institution qui n'est pas tout à fait connue pour être woke ou très écolo, à savoir la Cour des comptes : « L'absence d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience du PVP persiste depuis 2010. Au-delà d'exemples emblématiques d'utilisation du PVP dans certaines affaires, la préfecture de police ne dispose ni de données agrégées quant à ses utilisations ni d'indicateurs permettant d'en apprécier l'efficacité. » En fait, l'efficacité de ce dispositif, nous n'en savons rien, en revanche nous en connaissons les délais et nous en connaissons le coût.

Par ailleurs, nous sommes face à une délibération qui ne respecte même pas ses propres textes puisqu'avant de faire un avenant au PVP nous sommes censés consulter le comité éthique de vidéosurveillance ainsi que les parlementaires parisiens et parisiennes. Aucune de ces deux instances n'a été consultée et, d'ailleurs, je suis ravie d'apprendre que la consultation des mairies, derrière laquelle se cache l'argumentaire pour le vote de cette délibération, a démarré en mars 2021 parce que le dernier comité éthique de la vidéosurveillance à Paris a eu lieu au mois de juin, c'est-à-dire que nous aurions très bien pu être consultés sur le projet, ce qui n'a pas été le cas.

Pour en terminer donc, nous parlons là de 1456 sites équipés, mais bien d'un passage de 1 000 caméras initialement à quasiment 4 000 estimées pour l'année 2023. C'est prévu de

continuer en 2024 pour les Jeux olympiques, mais nous ne savons toujours pas selon quel contenu de la loi, qui est en train d'être débattue actuellement au Parlement, et encore une fois nous nous privons de voies de négociation avec la préfecture de police.

Bref, des principes sont liés à notre opposition, mais nous préférons également de la méthode et du pilotage de politique publique. Là, votre manière de croire et de faire croire aux habitants et aux habitantes que les caméras vont être une solution, c'est véritablement de la pensée magique.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pacôme RUPIN.

Pacôme RUPIN, Député de Paris, Conseiller d'arrondissement

Merci Monsieur le Maire. Les caméras, en effet, ne sont pas du tout la solution à tous les problèmes comme parfois on peut le croire, comme c'est parfois vendu.

Nous avons eu dans le débat la question du trafic de stupéfiants, nous savons très bien que quand on met une caméra, le trafic se déplace, donc cela veut dire qu'il faut mettre des caméras partout et, là, cela devient en effet très très cher.

Je ne suis pas du tout favorable à ce que nous mettions des caméras partout, je pense que c'est bien qu'il y ait quelques caméras dans la Ville de Paris sur un certain nombre de grands axes, cela permet de surveiller un certain nombre de choses, mais il faut quand même que nous fassions attention à la dimension éthique des caméras.

Il y a eu des débats, lors d'une loi qui avait fait des débats pour autre chose, c'était la loi de sécurité globale, sur la mise en place de la reconnaissance faciale et à cette époque-là, je m'étais opposé à une volonté du gouvernement de mettre en place la reconnaissance faciale pour les Jeux olympiques.

Et c'est comme cela que petit à petit, on en vient à ce que des dispositifs de caméras, qui aujourd'hui, je pense, sont insuffisamment encadrés, aillent vers des utilisations qui, à mon avis, finiraient par atteindre les libertés de nos concitoyens.

Je crois qu'il faudrait faire un travail sur la charte d'éthique qui date de 2009, donc qui est quand même assez ancienne. Aujourd'hui, il y a de nouvelles technologies qui se sont beaucoup développées et qui posent des questions éthiques très fortes. C'est un sujet qui n'est pas un sujet de la Ville uniquement, c'est un sujet avant tout national, mais cette charte a été signée entre la Ville et la préfecture de police. Je pense que la Ville, tout comme la préfecture de police, peuvent être acteurs d'une réécriture de cette charte et je pense que la Ville, vu la majorité aujourd'hui qui la compose, pourrait peut-être mettre un niveau d'éthique le plus élevé possible pour éviter parfois des volontés d'aller toujours plus loin dans le sécuritaire, et donc dans des technologies qui, encore une fois, peuvent aller à l'encontre des libertés fondamentales de nos concitoyens.

Pour cette délibération, je m'abstiendrai, mais je crois que ce sont des sujets à évoquer pour le futur. Quand nous voyons d'autres pays, quel est le cadre éthique que nous mettons en place dans l'utilisation de ces caméras, même si nous pouvons nous féliciter en France qu'il y en ait quand même un ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Corine FAUGERON.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'ajoute aussi un commentaire d'une institution, pas plus écolo que la Cour des comptes, puisqu'il s'agit de la gendarmerie qui a commandé en 2021 une étude sur l'efficacité de la vidéo protection qui a abouti à : « aucun effet sur les incivilités, aucun effet sur la

délinquance, la criminalité ni même le terrorisme. » Donc, je pense que nous pouvons peut-être nous abstenir de développer ce plan de vidéo surveillance.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Il y a déjà eu deux positions du groupe, je ne sais pas si chacun des membres du groupe veut parler, peut-être allons-nous donner la parole au groupe Communiste. Luc FERRY.

Luc FERRY, Délégué de Paris centre en charge de la qualité des services publics, de l'occupation temporaire des bâtiments et des finances

Merci Monsieur le Maire, chers collègues, cher public. Juste une explication de vote, le groupe Communiste et Citoyen va s'abstenir sur cette délibération.

Nous regrettons que face à la multiplication de ces systèmes de vidéosurveillance nous n'ayons jamais aucune statistique qui nous soit présentée concomitamment sur l'efficacité dans la prévention des crimes et délits liés à l'implantation de cette vidéosurveillance.

Merci.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Est-ce qu'il faut une intervention supplémentaire ? Alors, brève, merci.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Très brève, Monsieur le Maire. Juste pour rappeler que dans le 2e arrondissement pendant les trois mandatures précédentes, nous nous sommes opposés à l'installation de ces caméras, au départ de vidéosurveillance, puis les éléments de langage sont passés à la vidéo protection, enfin ce sont les mêmes. Une des raisons pour lesquelles nous étions opposés, notamment, c'est le dispositif dans le 2e arrondissement, je l'ai dit à certains collègues récemment, en fin de compte, toutes les caméras, 9 sur 10, dans le 2e arrondissement, étaient situées le long des Grands Boulevards et, en réalité, le seul but était de surveiller les manifestations, parce que tous les 200 m sur les Grands boulevards il y a des caméras. C'était juste un petit rappel.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci beaucoup. Je confirme qu'effectivement dans le 2e arrondissement, et de manière aussi surprenante dans le 3e arrondissement, il y a très peu de caméras, elles sont très très peu présentes, ce sont même, je crois, les deux arrondissements qui en sont le plus dépourvus, ce qui suscitait aussi notre interrogation sur les allocations aux différents arrondissements. J'ajoute que le 12e arrondissement a trois caméras qui lui sont allouées dans ce dispositif-là. Nous verrons l'avis de la Maire.

Mais je reviens sur ce que vous avez dit. Il y a deux choses qui ont été évoquées : la nécessité de travailler sur les chartes, ou d'y retravailler ou de convoquer un certain nombre d'instances. J'avoue que nous sommes de ce point de vue là tous d'accord, en deux ans, ou presque deux ans, il y avait le temps de le faire. Rassurez-vous, il reste encore un an et demi avant le déploiement, je pense que nous avons largement le temps de travailler ces sujets qui sont importants et que nous aurons le temps de le faire.

Simplement, vu les délais de vote, je souhaite que nous ne perdions pas beaucoup de temps supplémentaire sur des sites qui ont été élaborés, effectivement, je le dis, nous les avons élaborés avec le commissariat et donc ils correspondent à un avis commun des Adjoints, des élus concernés ici et du commissariat.

Voilà ce que je voulais dire. Je m'étais ému que dans l'allocation parisienne, il soit fait peu de cas du Centre, c'est apparemment une erreur qui est corrigée ici, qui sera corrigée, plutôt dans les corrections qui seront faites au Conseil de Paris.

Je vous propose de voter en l'état chacun avec ses opinions et sans mettre de côté le sujet éthique qui pourra faire l'objet de nos discussions ultérieures, c'est un sujet important et qui mérite que nous y passions plus de temps. Pour le moment, je vous propose de voter cette délibération telle qu'elle nous est présentée.

C'est donc la SG 86 avenant n° 3 à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'État. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Qui vote pour ? Je vous remercie.

Je vous remercie. C'était la dernière délibération, elle conclut ce conseil avant les vœux.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération n'est pas adoptée avec 9 votes contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello, A. Véron, A. Bouri, J. Boutault, C. Faugeron, J-P Maurel, R. Rémy-Leleu) et 4 abstentions (L. Ferry, S. Wirden, P. Rupin, B. Jamet-Fournier).

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Nous avons deux vœux qui sont présentés. L'un par le groupe PEC relatif à la création de logements sociaux dans un site de la RATP.

VŒUX

VPC 2022 26 Vœu présenté par Ariel Weil, Gauthier Caron-Thibault, Karine Barbagli et les élus du groupe Paris en Commun relatif à la création de logements sociaux dans le site industriel vacant de la RATP, 12-16 rue Crillon 75 004.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Je peux le présenter rapidement. Vous vous rappelez qu'au dernier conseil nous avions voté un vœu qui concernait notre souhait d'orienter la conversion de bureaux dans des locaux de la RATP, présents à Paris Centre, vers la création de logements sociaux y compris à destination des agents de la RATP.

Nous pouvons remarquer que nous avons non seulement à Paris Centre un des plus gros hubs, la plus grande gare souterraine de la RATP aux Halles, mais que, d'une manière générale, vous le savez, c'est un sujet dont nous débattons beaucoup en ce moment, il y a une grande difficulté à recruter des conducteurs de bus et de métro.

Dans ce contexte, nous souhaitons orienter la conversion des immeubles de la RATP qui ne sont plus utiles à leurs services vers la création de logements. C'est le cas, et c'est pour cela que nous rajoutons, en réalité il aurait fallu l'inclure dans la première, mais c'est un addendum d'une certaine manière au vœu du dernier conseil qui concerne un site spécifique, le site du 12-16 rue Crillon dans le 4e arrondissement de Paris, qui accueillait un centre de bus qui a été déplacé vers le site Championnet dans le 18e arrondissement, et qui pourrait être fort bien transformé par, d'ailleurs, pourquoi pas, la filiale immobilière de la RATP, RATP Habitat, dont nous avons parlé un peu plus tôt dans ce conseil, puisque c'est la RATP Habitat qui se charge de la production des logements particuliers du programme spécifique de l'AP-HP. C'est la RATP Habitat qui fera des logements pour les soignants, elle peut bien en faire pour les conducteurs de bus, en tout cas c'est une possibilité.

Dans ce vœu, simplement nous continuons, dans la logique qui est la nôtre de chercher tous les dispositifs, tous les lieux possibles, pour les convertir en logements, surtout quand ce sont des bureaux, puisque nous n'avons plus guère d'autres opportunités dans le Centre

de Paris si nous voulons continuer à créer du logement, et nous voulons continuer à créer du logement.

Voilà pour ce vœu, je propose de le mettre aux voix, à moins qu'il y ait des discussions et des questions. Non, je n'en vois pas.

Donc je propose de voter. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

À l'issue d'un vote à main levée, le voeu est adopté

VPC 2022 27 Vœu déposé par les élus du groupe Communiste de Paris Centre relatif à Rémi Brissiaud.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il y a un deuxième vœu qui est proposé par les élus du groupe Communiste de Paris et qui concerne un sujet mémoriel, une plaque en hommage à Rémi Brissiaud. Je vais laisser Shirley WIRDEN le présenter.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Merci Monsieur le Maire. Je vais commencer par lire un extrait du livre d'or en hommage à Rémi BRISSIAUD. Pour parler de Rémi BRISSIAUD, qui de mieux que ceux qui l'ont côtoyé ?

Sophie écrit : « Jeune étudiante à l'IUFM, j'ai traversé ma scolarité sans n'avoir jamais rien compris aux maths, les automatismes et les procédures pour compenser. Et là, la révélation ! Le monde s'éclairait, je comprenais enfin pourquoi je faisais tout cela en ayant par la suite un plaisir réel à enseigner les maths. Merci de m'avoir fait comprendre et aimer les maths, de m'avoir communiqué le bonheur de les enseigner. »

Un témoignage assez illustrant de ce que représentait Rémi BRISSIAUD qui est un chercheur, novateur, pédagogue, mathématicien, mais aussi maître de conférences en psychologie, ce qui n'était et n'est pas courant.

Rémi BRISSIAUD, c'est 45 ans au service de la compréhension des mécanismes cognitifs en jeu dans les premiers apprentissages mathématiques et au perfectionnement des techniques pour enseigner les mathématiques à l'école primaire. On peut citer son essai tiré de sa thèse et publié aux éditions Retz en 1989, *Comment les enfants apprennent à calculer : Au-delà de Piaget et de la théorie des ensembles*, consacré aux apprentissages mathématiques concomitants à l'entrée de l'enfant dans le langage qui est devenu une référence et aussi la cocréation en 1991 de la collection *J'apprends les maths* avec André OUZOULIAS qui continue d'être utilisée à l'école primaire. Il y a des petits livres avec moi, si vous voulez voir à la fin.

Ouvert sur son temps, Rémi BRISSIAUD a décelé les possibilités offertes par le numérique, notamment par son apport au développement des NOUMS, une nouvelle approche pédagogique bimédia pour l'apprentissage des mathématiques, c'est une de ses innovations pédagogiques. En effet, il a sans cesse créé et expérimenté en travail collaboratif de nouvelles méthodes d'apprentissage, par exemple, grâce aux célèbres boîtes de Picbille pour le calcul mental et aux albums à calculer. Vous voyez les petites boîtes, je vais essayer de ne pas les ouvrir, on me les a prêtées gentiment avec le personnage Picbille pour aider les élèves à se repérer.

Dans la veine de FREINET, il a favorisé la posture active, motrice des élèves dans leur apprentissage, dans la représentation dans ce cas à partir de supports mathématiques. Il

a cherché avec constance à faire progresser l'enseignement des mathématiques en France, a été un ardent défenseur de l'école publique et un grand ami des enseignants. Le collectif qui a porté ce vœu le démontre et une école porte également son nom.

Rémi BRISSIAUD était aussi un fervent Parisien, il a vécu les dernières années de sa vie au 3, place des Vosges dans le 4e arrondissement, et nous souhaitons demander au conseil de voter pour l'apposition d'une plaque en hommage à cette adresse.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci Shirley. Je ne sais pas s'il y a des demandes d'intervention. En tout cas, c'est un vœu qui vient nourrir encore la mémoire des pédagogues au Centre de Paris avec les FREINET, que tu as évoqués, qui ont une place à leur nom, place à inaugurer dès que nous aurons fini l'aménagement, devant l'école Saint-Merri – Renard.

Voici un autre nom qui évoque un pédagogue, un grand pédagogue dans un domaine où il y en a besoin, celui des mathématiques, surtout dans cette période où l'enseignement a un petit peu reculé.

Yohann ROSZÉWITCH, peut-être, pour dire un mot.

Yohann ROSZÉWITCH, Adjoint au Maire en charge de la vie associative, de la lutte contre les discriminations, de la mémoire et du patrimoine

Je n'ai pas d'éléments supplémentaires à apporter sur la personne que je ne connaissais pas et que Shirley nous a décrite de manière complète. Juste pour rappeler, puisque j'ai la parole, le processus très brièvement.

Après le vœu, il y a, même en cas de vote favorable au vœu, le passage en commission de dénomination des places, rue, etc. par la Ville de Paris, composée notamment des historiens et historiennes de la Ville qui délibèrent sur l'opportunité d'un tel hommage. Puis une délibération en tant que telle au conseil de secteur et au Conseil de Paris. Ensuite, il y a tout le travail avec la copropriété et les ayants droit ou la famille, les enfants, et peut-être, vu que la plaque sera place des Vosges, un petit sujet avec les ABF qui ont aussi à se prononcer et qui s'ajoute, peut-être, à notre liste de toutes les procédures sur le sujet. Mais sinon, sur le fond, rien de particulier de mon côté.

Je vous remercie.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je vous propose de voter le vœu. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ne prend pas part au vote ? Je vous remercie.

Le voeu est adopté avec 4 contre (J. Rouet, A. Sigwalt, C. Toriello et A. Véron)

QUESTIONS ORALES AU MAIRE DE SECTEUR

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Il y a deux questions écrites ou orales, je ne sais plus, enfin elles sont écrites, dans tous les cas qui ont été posées. Je rappelle que pour les questions, nous allons bien sûr y répondre, elles sont de droit, mais il est possible, comme pour les vœux, de les poser d'abord aux adjoints concernés par mail ou à l'oral puisque ce sont des questions orales.

On peut toujours les poser pour la première fois dans un conseil, mais je trouve que cela allonge les conseils là où un mail pourrait faire l'affaire. Je continue à recommander pour

les vœux et les questions qu'ils prennent d'abord la forme d'une interrogation des élus concernés.

Je donne la parole à Corine FAUGERON pour présenter la première question.

QPC 2022 04 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Corine Faugeron relative aux vacances d'immeuble.

QPC 2022 05 Question orale au Maire de Paris Centre, posée par Corine Faugeron relative au squat du 2e arrondissement.

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

J'avais bien essayé, mais pas avec ces questions précises, d'en parler à l'Adjoint concerné, mais la réponse était que cela ne l'intéressait pas.

Je parle des squats du 2ème arrondissement qui n'ont pas eu lieu pendant un déménagement, ces squats se sont installés dans des immeubles vides depuis plus de quatre ans, pas seulement entre deux déménagements. Je vois dans la loi qui est en préparation actuellement contre les squats une simplification juridique extrêmement rapide puisque l'on pourrait évacuer les personnes sans jugement, c'est quand même tout à fait intéressant. Donc là, c'étaient des immeubles vides depuis plusieurs années et j'ai une question qui porte sur le statut de ces immeubles.

Des immeubles qui sont vides depuis plusieurs années sont-ils soumis à la taxe sur les logements vacants ou pas ? Qu'est-ce qui motive les propriétaires, qui là sont des sociétés, à ne pas faire de travaux pour les remettre sur le marché locatif ou même le marché tout court de vente ? C'est une question que je me posais, c'est pour cela que je trouve que c'est intéressant de savoir le montant de cette taxe pour vacance alors que nous avons tant de personnes qui attendent des logements.

L'autre question concernait les 24 personnes qui occupent le squat. Quel va être leur avenir puisqu'aujourd'hui nous savons qu'il n'y a plus de place d'hébergement, que nous n'avons pas de place à proposer ? Que peut-on faire pour eux ?

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Pour répondre Gauthier CARON-THIBAULT.

Gauthier CARON-THIBAULT, Conseiller de Paris, Délégué de Paris Centre en charge de l'urbanisme, de l'architecture, des grands projets et de la protection de l'habitat

Monsieur le Maire, peut-être pas sur les deux parties de la question, je crois qu'une partie ne relève pas de mes attributions. Je n'ai souvenir à aucun moment d'avoir dit que je ne m'intéressais nullement à ce sujet, j'ai peut-être dû mal m'exprimer ou, en tout cas, j'ai été mal entendu, ce n'est pas exclu non plus.

Sur les éléments, nous sommes en train de récupérer avec le cabinet un certain nombre d'éléments d'information sur la présence de constats d'insalubrité à l'adresse, l'existence de permis de construire éventuels qui pourraient aider à mieux comprendre la situation particulière de cet immeuble.

Au sujet de la taxe sur les logements vacants, élément qui illustre parfaitement vos propos, Monsieur le Maire, j'ai déjà répondu à cette question à l'oral, à savoir que nous avions demandé à la DFA, la Direction des Finances de la Ville, en plein Conseil de Paris budgétaire, et qui a bien en note notre question, mais qui n'a malheureusement pas le temps de nous répondre. Surtout, que la taxe sur les logements vacants, si le montant est défini par l'assemblée délibérante, il me semble qu'elle est récoltée par Bercy et reversée à la Ville de Paris de manière dite discrète, c'est-à-dire qu'il ne s'agit que d'un montant qui est reversé sans que nous y ayons accès, hors cas très particulier cogéré avec l'État comme

les dispositifs propres aux OPAH, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat, mais en dehors de ces dispositifs, nous ne savons pas exactement les adresses et surtout les logements soumis à la TLV. Nous attendons confirmation de ces éléments auprès de la DFA.

Concernant les autres questions sur les raisons du maintien de la vacance des immeubles, il y a certainement tellement de raisons qui ne trouvent personnellement pas grâce à mes yeux que nous n'aurions pas assez d'un conseil d'arrondissement pour épuiser le sujet.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Il y avait une autre question qui concernait le dispositif policier, c'est cela ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

La deuxième question était sur l'avenir des occupants. Quand ils vont être évacués, qu'est-ce qu'on peut leur proposer ? Puisqu'aujourd'hui le 115 dit qu'il ne peut rien et que nous n'avons pas de solution d'hébergement, c'est quand même incroyable ! Là aussi, nous parlions tout à l'heure de tiers lieux, sur les immeubles de l'avenue Victoria, peut-être que c'est un lieu qui pourrait accueillir en attendant de trouver des solutions. Nous avons toujours milité pour qu'il n'y ait pas d'expulsion sans relogement, quel que soit le type d'expulsion et quel que soit le type d'occupation.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

C'était la deuxième question, cela ?

Corine FAUGERON, Conseillère de Paris, Délégué de Paris Centre en charge des espaces verts et de la biodiversité

C'était la deuxième question, c'était sur l'avenir des occupants quand ils seront évacués.

Je n'ai effectivement pas de réponse là-dessus, moi c'était sur l'état de la procédure actuelle, mais pas sur les propositions à leur faire.

Véronique LEVIEUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge des seniors et des solidarités entre les générations, Déléguée de Paris Centre en charge de la prévention, de la sécurité, de la police municipale, de la tranquillité publique et de la vie nocturne

Juste pour donner une précision qui ne répond pas à ta question, Corine, mais s'agissant du 186, rue Saint-Denis, le tribunal judiciaire de Paris a constaté, par une ordonnance de référé en septembre dernier, l'occupation sans droit ni titre de l'immeuble et a ordonné l'expulsion des occupants en supprimant le bénéfice de la trêve hivernale. Le concours de la force publique a été accordé à compter du 2 novembre. Cependant, il ne peut être exécuté, car les occupants ont fait appel de l'ordonnance du 8 septembre tout en saisissant le Premier président de la cour d'appel d'une demande d'interruption de l'exécution provisoire de la décision de première instance. La décision du Premier président de la cour d'appel interviendra lors de l'audience fixée au 15 décembre 2022. Voilà sur la partie juridique de la situation du 186, rue Saint-Denis, pour le reste, je n'en sais rien.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Merci. Je crois que nous avons perdu tout notre public, mais merci d'être restés jusqu'à la fin. Merci à vous. Il me reste à conclure avec les traditionnelles annonces.

Je rappelle que le Conseil de Paris a lieu à partir du 13 décembre, il est retransmis en direct. En revanche, notre prochain conseil de secteur n'aura lieu qu'en mars prochain, le 6 mars. Il n'y a traditionnellement pas de Conseil de Paris en janvier et je ne sais pas pourquoi il n'y en a pas en février, cela dépend des années bissextiles peut-être. Il y a

beaucoup d'annonces, parce que nous ne nous voyons pas pendant un certain temps et qu'il y a la fin de l'année. Concernant les prochains événements :

- De la culture avant toute chose, tous les mardis soir, je le rappelle, avec le mardi 29 novembre, le 6 décembre et le 13 décembre, des concerts dans la salle des fêtes, au Ciné Caro le mardi 6 décembre et à l'auditorium Jean Dame jeudi 1er décembre et jeudi 8 décembre.

- Du côté de la solidarité, la collecte de boîtes de Noël solidaire du 1er au 19 décembre. Avec la Fabrique de la Solidarité nous organisons une collecte en mairie de Paris Centre pour les personnes en situation de précarité et un concert le jeudi 1er décembre à 19 h 30 dans le cadre de la journée mondiale de la lutte contre le sida, nous aurons un concert avec l'association Équivox et avec le Cœur podium en première partie, il y en a qui se réjouissent déjà.

- Sur l'environnement, le 1er décembre à 18 h 30, dans le cadre de la révision du plan climat, un atelier de concertation en salle des mariages et le mercredi 14 décembre à 19 h 00, un apéro plan climat en salle des fêtes. Je n'en dis pas plus, ceux qui aiment l'apéro ou le plan climat peuvent venir.

- L'inauguration du café de la poésie, le mardi 29 novembre à 19 h 00.

- Le prochain café du Maire, samedi prochain, le 3 décembre, à la maison de la poésie aussi.

- La fête de Noël, la fête de fin d'année des enfants, le mercredi 7 décembre de 14 h 30 à 18 h30, donc tout l'après-midi avec Gauthier CARON-THIBAULT qui fera une apparition.

- Enfin, les vœux aux habitants, le samedi 14 janvier à 11 h 00 au Carreau du Temple.

Voilà pour l'essentiel des annonces.

Jean-Paul MAUREL, Délégué de Paris Centre en charge de la transition écologique du bâti et des constructions publiques

Et une réunion le 12 décembre avec Éco-Rénovons Paris + et l'Agence Parisienne du Climat sur la rénovation énergétique des bâtiments.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Ce n'était pas dans mes tablettes, tu fais bien de le dire, gros sujet. Shirley.

Shirley WIRDEN, Adjointe au Maire en charge de l'égalité femmes-hommes, des solidarités, de la lutte contre l'exclusion, des affaires sociales et de la protection de l'enfance

Je fais concurrence au 12 décembre avec les Rencontres de la Solidarité, le 12 décembre, sur l'endométriose que nous organisons avec Catherine TRONCA.

Ariel Weil, Maire de Paris Centre

Absolument, cela a été annoncé et je ne l'ai pas dans la feuille. Les Rencontres de la Solidarité sur un sujet très important avec, je le rappelle, le premier centre d'endométriose, à la Caserne des Minimes, merci pour la suite de ces Rencontres de la Solidarité. Je vous remercie.

La séance est levée à 22 h 33.